

Evaluation à mi-parcours du projet « Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine ».

Rapport final

Paulin Calixte Ngatoua
Consultant Indépendant

Information sur le projet/la réalisation		
Titre du projet/de la réalisation	<i>Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine</i>	
Numéro Atlas	AWARD ID : 00103906	
Produit et résultat institutionnel		
Pays	République Centrafricaine	
Région	Afrique Centrale	
Date de signature du document de projet	Septembre 2017	
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
	15-sept-2017	14-sept-2020
Budget du projet	3 535 144,67 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation à mi-parcours	964 800,91 USD	
Source de financement	PNUD	
Agence d'exécution	Programme des Nations Unies pour le Développement	
Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)	Evaluation de projet	
Finale/mi-parcours/autre	mi-parcours	
Période évaluée	Début	Fin
	15-sept-17	31-mars-19
Evaluateur indépendant	Paulin Calixte NGATOUA	
Adresse e-mail de l'évaluateur	pngatoua@yahoo.fr	
Date de l'évaluation	Début	Fin
	27-novembre 2019	27-décembre-2020

Table des matières

i) Abréviations et acronymes.....	6
ii) Résumé exécutif	7
1. INTRODUCTION	12
1.1 Contexte de l'évaluation	12
1.2 Champs et objectifs de l'évaluation	13
1.2.1 Champs de l'évaluation	13
1.2.2 Objectifs de l'évaluation.....	13
1.3 Critères d'évaluation et questions y relatives	14
2. DESCRIPTION DU PROJET	15
2.1 Objectifs et produits attendus.....	15
2.2 Principaux partenaires et bénéficiaires du projet	16
2.2.1 Principaux partenaires.....	16
2.2.2 Bénéficiaires du projet	17
2.3 Zones d'intervention du projet	17
2.4 Budget	17
2.5 Modalités de gouvernance et de gestion.....	17
2.5.1 Dispositif de gouvernance	17
2.5.2 Modalités de gestion	18
3. APPROCHE ET METHODES DE L'EVALUATION.....	19
3.1 Approche méthodologique	19
3.2 Méthodes de l'évaluation.....	19
3.3 Sources de données	20
3.4 Outils de collecte	20
3.5 Cadre d'échantillonnage.....	20
3.6 Normes de performance	21
3.7 Contrôle qualité des données	23
3.8 Participation des parties prenantes	23
3.9 Considérations éthiques.....	23
3.10 Difficultés et limites de l'évaluation	24
3.10.1 Difficultés rencontrées	24
3.10.2 Principales limites de la méthodologie	24
4. PRINCIPAUX CONSTATS ET ANALYSE.....	24
4.1 Conception du projet.....	24
4.2 Etat global de la mise en œuvre	24
4.2.1 Bilan des progrès enregistrés par objectifs spécifiques/résultats.....	24

4.2.2	Mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles	27
4.2.3	Système de suivi-évaluation du projet	28
5.	APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SELON LES CRITERES D’EVALUATION	28
5.1	Pertinence du projet.....	28
5.1.1	Alignement aux priorités des politiques nationales du pays en matière de développement, besoins de la population et les ODD.....	29
5.1.2	Alignement des objectifs du projet avec les produits et effets des programmes de pays (CPD), l’UNDAF+ 2018-2021 et le plan stratégique du PNUD	30
5.1.3	Validité de la théorie du changement	31
5.1.4	Prise en compte des thèmes transversaux.....	31
5.1.5	Adaptation aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles en RCA	36
5.2	Efficacité	36
5.2.1	Niveau d’atteinte des résultats du projet	36
5.2.2	Efficacité de la mise en œuvre vers l’atteinte des objectifs du projet.....	46
5.2.3	Facteurs ayant contribué ou non aux progrès actuels du projet	47
5.2.4	Le rattachement des indicateurs de suivi évaluation des produits à l’effet escompté (les indicateurs sont –ils appropriés ?).....	48
5.2.5	Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par ces partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces.	48
5.2.6	Le projet a-t-il fonctionné avec l’effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâches ?	48
5.2.7	Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?.....	49
5.3	Efficience de la mise en œuvre	50
5.3.1	Mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles	50
5.3.2	Efficience par rapport à l’utilisation des ressources	51
5.3.3	Efficience par rapport à l’affectation des ressources.....	53
5.3.4	Efficience liée aux systèmes de S&E utilisés par le PNUD	54
5.3.5	Efficience par rapport au partenariat.....	54
5.4	Durabilité.....	55
6.	ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN OEUVRE	59
6.1	Leçons apprises	59
6.2	Bonnes pratiques.....	60
7.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	60
	ANNEXES.....	62
	Annexe 1 : Plan d’action de la mise en œuvre des recommandations	62
	Annexe 2 : Termes de référence de l’évaluation	64

Annexe 3 : Matrice d'évaluation et questions clés	73
Annexe 4 : Modalités de calcul des critères d'évaluation	82
Annexe 6 : Guides d'entretien semi-structuré	86
Annexe 7 : Liste des documents consultés.....	90
Annexe 8 : Liste des personnes rencontrées.....	91

i) Abréviations et acronymes

AGR	Activités Génératrices de Revenues
AES	Abus et Exploitation sexuelle
ABA	Association Barreau Américain
AFJC	Association des Femmes Juristes de Centrafrique
CPD	Country Program Document (du PNUD)
CPS	Cour Pénale Spéciale
FSI	Force de Sécurité Intérieure
GBVIMS	Système d'information et de monitoring des Violences basées sur le genre
MINUSCA	Mission Intégrée Multidimensionnelle des Nations Unies pour la Stabilisation de Centrafrique
OPJ	Officier de Police Judiciaire
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafricaine
TOE	Team of Experts
UMIRR	Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux Femmes et aux enfants
VBG	Violences basées sur le genre
VSBG	Violence Sexuelle et Basée sur le Genre
VS LC	Violences sexuelles liées au conflit

ii) Résumé exécutif

Le Projet « **Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine** » est une initiative du Gouvernement Centrafricain en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet pour objectif général de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA. De manière spécifique, il vise à contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre, et renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans les domaines juridique et judiciaire et la réinsertion socioéconomique. Le projet a été mis en œuvre dans les zones de Bangui et ses environs (Bégoua, Bimbo), Bouar, Bambari, Bria, Boda, Bossangoa et Kaga-Bandoro.

Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariats, il est prévu une évaluation externe à mi-parcours du projet à des fins de redevabilité et d'apprentissage. L'évaluation à mi-parcours du projet couvre la période de mise en œuvre allant du 15 septembre 2017 au 15 novembre 2019.

La présente évaluation à mi-parcours met en relief les réponses apportées par les différents acteurs impliqués dans le processus. Le rapport détaille les résultats obtenus ou progrès enregistrés, les effets produits et les changements observés dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de VBG et de leur autonomisation.

Concernant la méthodologie développée pour apprécier le niveau des progrès enregistrés par le projet, la mission d'évaluation a privilégié l'approche participative impliquant toutes les parties prenantes durant tout le processus de l'évaluation. Ceci permet de recueillir le maximum d'informations et de procéder à une triangulation avec les données de la revue documentaire afin de tirer une bonne conclusion.

L'évaluation s'est basée surtout sur les entretiens semi-structurés menés auprès de différents acteurs (stratégiques, opérationnels, bénéficiaires) impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre du projet. Une revue documentaire détaillée et une analyse des rapports trimestriels, annuels produits par l'équipe du projet et les partenaires de mise en œuvre en particulier l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) et l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) a été effectuée.

La mission de l'évaluation s'est déroulée suivant les étapes suivantes : (i) la réunion de briefing avec l'équipe du projet/PNUD ; (ii) la revue documentaire préliminaire ; (iii) l'élaboration d'un rapport initial comprenant la structuration de l'évaluation (matrice d'évaluation, questions et sous-questions évaluatives, sources d'information et moyens de collecte), les outils de collecte (guides d'entretiens), la méthodologie de l'échantillonnage et le programme de mission de terrain ; (iv) la collecte et l'analyse des données comprenant l'approfondissement de la revue documentaire et une analyse détaillée des données recueillies auprès des bénéficiaires du projet à Bangui et ses environs ; et (v) la rédaction et la soumission du rapport provisoire et définitif.

Suivant les termes de référence de la mission, il est question de produire après dix (10) jours de démarrage de la mission un rapport initial approuvé par le Spécialiste Genre et VBG présentant la

méthodologie du travail, les outils de collecte et le calendrier de la mission. La soumission du rapport provisoire après dix-sept (17) jours et le dépôt du rapport final d'évaluation à mi-parcours à la fin de la mission trente (30) jours.

Au terme de l'évaluation, les principales conclusions portent sur les critères d'évaluation qui sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les thèmes transversaux étant abordés à l'intérieur des critères.

Pertinence :

Le projet SGBV a été pertinent pour résoudre les objectifs visés. Il a permis de mieux répondre aux besoins des communautés grâce à l'ancrage local et l'expertise des partenaires de mise en œuvre. Le projet s'inscrit en parfaite harmonie avec les priorités nationales car le cadre de résultats du projet est aligné sur les priorités du RCPCA en matière de protection des droits et de l'égalité de sexes.

Les objectifs du projet sont en parfaite harmonie avec les engagements régionaux, sous-régionaux et internationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale¹. Le projet a favorisé la mise en œuvre du mandat du Représentant Spécial du Secrétaire Général.

Il a par ailleurs, contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable n°5 « **parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** » en particulier, à la réalisation de la **cible 5.1** « *mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles* ».

Le projet SGBV est en phase avec les produits du programme de pays (CPD) en Centrafrique, les effets de l'UNDAF+ 2018-2021, et le plan stratégique du PNUD 2018-2021 sur les questions de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. La théorie de changement postulée dans le document du projet demeure encore valide au regard du contexte politique et socio-économique de la République Centrafricaine.

Les questions d'intégration de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de renforcement des capacités nationales, de la communication et des approches fondées sur les droits fondamentaux dans la conception du projet ont été prises en compte même si quelques insuffisances ont été relevées par la mission.

Au regard de l'analyse des différents facteurs d'appréciation du critère de la pertinence, l'évaluation conclut que les objectifs et les priorités du projet sont très bien alignés avec les priorités nationales (RCPCA), les ODD et l'UNDAF+, CPD, etc. A cet effet, la mission attribue une note de **21/25** juge **pertinent (P)**.

¹ Document du projet SGBV

Effacité :

L'élaboration de la stratégie nationale de la lutte contre les VBG, la formation des acteurs de la chaîne pénale, l'élaboration du plan stratégique 2018-2022 intégrant les questions liées à la lutte contre les violences basées sur le genre de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), l'existence de la ligne verte 4040 et la ligne spécifique 116 de l'UMIRR, l'installation de la base des données à l'UMIRR en vue de fournir des rapports fiables et d'assurer le suivi des dossiers auprès des Parquets et Tribunaux sont autant de performances du projet. L'augmentation des dénonciations et l'évolution du nombre de cas de VBG signalés aux autorités et nombre de cas signalés ayant fait l'objet d'un jugement dans le système judiciaire officiel est passé de 2797 en 2018 à 4789 cas en juin 2019², prouvent un début de changement de la situation même si des efforts restent encore à faire car le travail est énorme et demande du temps. Aussi, les jugements prononcés en audiences correctionnelles et criminelles ont été encourageants. En effet, 34 dossiers ont été jugés en sessions correctionnelles sur des cas de violences basées sur le genre devant les Tribunaux de Bangui et de Bouar et 0 cas pour les violences sexuelles liées aux conflits selon les statistiques judiciaires disponibles.

En outre, la mise en place de la Coordination gouvernementale de la lutte contre les VS et VBG et du cadre de concertation des partenaires de mise en œuvre du projet, des points focaux dans les commissariats de police et gendarmerie ainsi que dans les institutions étatiques ont été des valeurs ajoutées du projet.

La lenteur de la réponse judiciaire, la requalification des infractions par le parquet, l'insuffisance du personnel, des équipements et matériels de travail tant du côté de l'UMIRR que de l'équipe du projet, le faible niveau de mobilisation des ressources, l'effectif réduit du personnel du projet ont été des éléments qui ont plus ou moins affecté la réalisation des activités à temps. Cependant, une associée genre a été recrutée par un autre projet et mise à disposition du projet SGBV en avril 2019. Aussi, l'insécurité demeure aussi un frein dans les missions de sensibilisations et de suivi dans les zones rurales (zones cibles).

L'examen des facteurs clés de l'efficacité globale du projet a permis à la mission de dégager une appréciation **moyennement satisfaisante** avec une note de **20,5/35**.

Efficiency :

Les facteurs d'appréciation de l'efficacité sont corrélés avec le niveau des progrès enregistrés en rapport avec ressources financières, humaines et au temps utilisés pour l'obtention des résultats.

L'efficacité du projet SGBV a été appréciée suivant les paramètres du niveau de mobilisation, de l'utilisation et de l'affectation des ressources financières, matérielles et humaines. En effet, le niveau de mobilisation des ressources financières a été très faible environ **35,51%** de ressources mobilisées sur le budget global du projet pendant la période.

Il est à noter que si l'on compare les ressources mobilisées **1 255 180, 00 US dollars** avec le budget attendu **1 280 180,00 US dollars** sur la période, le taux de mobilisation des ressources est de **97,82%**.

² Rapport semestriel du projet, juin 2019

On peut conclure que le projet présente une certaine capacité de capter les ressources attendues des PTA. Quant aux ressources matérielles et humaines, elles n'ont pas été mobilisées suffisamment pour la mise en œuvre du projet.

L'analyse de l'affectation des ressources réelles montre une efficacité moyennement satisfaisante, environ **52,49%** des ressources ont été affectées aux bénéficiaires directs et indirects du projet et **47,51 %** pour la gestion du projet et suivi. Même si, la mission constate une hausse légère des frais de gestion d'environ **2%**. La mission note avec satisfaction l'efficacité systèmes de suivi et évaluation développés par le PNUD et utilisés par le projet SGBV, la mission d'évaluation précise que le suivi du projet a été régulier et conforme aux normes du bureau PNUD.

Au vu des résultats obtenus de l'analyse de l'efficacité, une note de **14,75/25** a été attribuée à l'efficacité globale, la mission de l'évaluation juge **moyennement satisfaisante** l'efficacité du projet.

Durabilité :

La collaboration entre les parties prenantes, la création de l'UMIRR, la mise en place des centres prise en charge des VBG, l'existence des lignes vertes 4040 et 116 de l'UMIRR et la nomination des points focaux genre dans les ministères et commissariats de police/gendarmerie constituent des mécanismes pour pérenniser les actions déjà engagées par le projet SGBV.

Toutefois, le faible niveau de mobilisation des ressources et la prise en charge des VBG par des acteurs non étatiques pourraient constituer des freins à long termes. Il est important que l'Etat joue son rôle de leadership, en mobilisant des ressources nationales pour la continuité des actions.

Au regard de l'analyse faite sur des différentes questions liées à la durabilité du projet, la mission a attribué une note de **23/40** et juge **Moyennement Probable (MP)** la durabilité c'est-à-dire que les risques sont modérés, si l'on tient compte de risques financiers, économiques et sécuritaires.

Au terme de l'évaluation et en s'appuyant sur les progrès du projet et les insuffisances observées, les principales recommandations suivantes par domaine sont formulées en lien avec les principaux constats relevés :

Constats par domaine	Recommandations
Conception du projet	
- Un nombre assez élevé des activités du projet dans le Prodoc, ce qui apporte la confusion entre les activités principales et secondaires.	- Pour la suite du projet et/ou des projets futurs, identifier seulement les activités principales dans le Prodoc et consigner les sous-activités ou secondaires dans les PTA
Mise en œuvre du projet	
-Insuffisance du staff du projet et manque de moyen logistique	- Renforcer l'équipe de gestion du projet par un responsable de suivi-évaluation et d'un expert genre pour permettre une meilleure efficacité et efficacité - Doter le projet d'un véhicule pour le suivi des activités sur le terrain. Etant donné le projet couvre la ville de Bangui et ses environs ainsi que 6 chefs lieux des préfectures.

- Insuffisance des OPJ et manque de matériel roulant pour les interventions (UMIRR)	- Renforcer les capacités de l'UMIRR en matériel roulant pour une meilleure efficacité dans les interventions - Recruter/Augmenter l'effectif des OPJ au sein de l'UMIRR - Veiller à la prise en charge du personnel de l'Etat détaché à l'UMIRR
- Faible niveau de mobilisation des ressources	- Développer une stratégie de mobilisation de ressources en vue d'inciter les bailleurs à contribuer effectivement à la mise en œuvre du projet ; - l'Etat doit jouer le rôle de leadership en consacrant davantage des ressources nationales pour la continuité des actions
- Faible niveau de communication	- Intensifier les actions de communication pour faire connaître les progrès enregistrés aux partenaires nationaux et internationaux afin de susciter leur adhésion pour le financement des actions restantes.
- Difficultés de sélection des victimes bénéficiaires des AGR	- Définir les critères de sélection des bénéficiaires, le choix des activités, le profilage des victimes, les outils de suivi et les stratégies de pérennisation des activités AGR
- Faible capacité de service de santé et psychosocial de l'UMIRR	- Doter les services de santé et psychosocial de l'UMIRR en équipement (kits pour la consultation des victimes et ambulance)) afin de rendre efficace ce service.
- Faible capacité des acteurs de la lutte contre les VBG et les VS	- Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs du projet c'est-à-dire le personnel de la chaîne pénale, les OPJ, les ONG de la société civile, les leaders communautaires etc. dans toutes les zones d'intervention du projet - Intensifier les actions de sensibilisation dans les autres villes cibles du projet pour un changement de comportements de la population et d'encourager les victimes à recourir au centre de référence pour une prise en charge holistique.
- Non respect du plan de l'évaluation à mi-parcours du projet	- Respecter le délai prescrit pour les évaluations dans le plan de l'évaluation du document du projet.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte de l'évaluation

Les différentes crises politico-militaires qu'a connues la République Centrafricaine depuis son accession à l'indépendance ont détruit le tissu socio-politique du pays. La crise de 2012 – 2013 a eu un impact négatif sur la situation des femmes et des enfants. Plusieurs rapports des partenaires au développement et humanitaires confirment que la crise a provoqué le déplacement de plus de 600.000 personnes. Toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH). Ces violations et abus incluant le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre. Durant cette période, le pays était dans une situation d'instabilité et presque toutes les zones habitées en dehors de Bangui étaient sous le contrôle des groupes armés. A titre d'exemples, entre 2014 et 2018, plus de 40 000 cas de VBG ont été rapportés par le GBVIMS dont plus ou moins 30% des cas de violences sexuelles sont liées au conflit. Le plus grand nombre de violences recensées sont commises contre les femmes et les enfants.

Il convient aussi de noter que le nombre de dossiers des violences sexuelles dans le circuit judiciaire demeure faible. Très peu de plaintes sont déposées auprès des services compétents (police-gendarmerie ou directement au Parquet), malgré le nombre très élevé de victimes rapportées dans les structures médicales. Aussi, un nombre élevé des cas ont été transmis aux Parquets de Bangui et Bimbo par l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR), mais dont le traitement est très lent devant les chambres d'instruction. Plus ou moins 26 cas ont été jugés entre 2016 et 2018, lors des sessions criminelles organisées.

Compte tenu des défis sociaux, politiques et économiques auxquels la RCA est actuellement confrontée, la mise en place d'une réponse multisectorielle adéquate aux violences sexuelles et basées sur le genre en RCA s'avérerait nécessaire.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ont mis en place le projet « ***Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine*** » qui a pour objectif de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.

Deux (2) axes d'intervention ont été définis à savoir : (i) le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre et (ii) le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre avec un appui à l'UMIRR et à l'assistance judiciaire gratuite.

Les résultats attendus des interventions de ce projet sont liés directement à la **Stratégie nationale du Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA)**, notamment les piliers tendant à soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité, le renouvellement du contrat social avec la population ainsi qu'à assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le projet est également basé sur les axes stratégiques **de l'UNDAF+ 2018-2021** dont l'appui va en priorité aux efforts du Gouvernement visant à éliminer et réduire le risque de retour à la violence (en particulier éliminer la menace posée par les groupes armés), commencer à s'attaquer aux causes profondes des cycles répétitifs de violence, et établir les fondations (mettre en place les institutions

et capacités) de la sécurité humaine, d'une paix durable et du développement économique.

Il s'appuie également sur les axes du **CPD du PNUD** qui vise la contribution à l'atteinte de ces objectifs en République Centrafricaine. Ceci sur les piliers gouvernance, consolidation de la paix et état de droit ainsi que relèvement économique inclusif et développement durable qui visent notamment à fournir un appui pour rétablir et rendre fonctionnels les services de justice et de sécurité et à accroître l'accès à des emplois durables et à des opportunités d'amélioration des moyens de subsistance pour les populations vulnérables notamment aux réfugiés de retour, aux personnes déplacées internes, aux ex-combattant (e) s, aux femmes et aux jeunes.

Ce projet favorise également l'avancement du mandat du Représentant Spéciale du Secrétaire Générale et de **l'agenda des Nations Unies sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits**. Il permet à la République Centrafricaine de se conformer aux instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale.

La mise en œuvre du projet SGVB a démarré en septembre 2017. Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariats, il est prévu une évaluation externe à mi-parcours du projet à des fins de redevabilité et d'apprentissage. C'est dans ce contexte qu'un consultant national a été recruté pour la dite évaluation dans le but d'estimer le niveau des indicateurs conformément aux produits et aux résultats attendus à partir du cadre de résultats. Le consultant national a travaillé sous la supervision du Représentant Résident du PNUD, représenté par le responsable de l'Unité Suivi et Evaluation du programme.

Le présent rapport est articulé autour de sept (7) parties : (i) Contexte et justification de l'évaluation ; (ii) Description du projet ; (iii) Approche et méthodes de l'évaluation ; (iv) Analyse des données ; (v) Constats de l'évaluation ; (vi) Conclusions et Recommandations ; et (vii) Enseignements tirés.

1.2 Champs et objectifs de l'évaluation

1.2.1 Champs de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation de projet inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle couvre la période de la vie du projet allant du 15 septembre 2017 (date de signature du document de projet) au 31 mars 2019.

L'évaluation impliquera toutes les parties prenantes du projet (PNUD, MINUSCA (UNPOL et Section Protection de la Femme, etc.). Bien que certaines activités du projet aient été réalisées à l'intérieur du pays, la mission de l'évaluation s'est déroulée à Bangui.

1.2.2 Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau du programme et de l'organisation.

De manière spécifique, l'évaluation a permis entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les impacts (ou signes précoces d'impacts) et la durabilité des résultats du projet ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet.

1.3 Critères d'évaluation et questions y relatives

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre de résultats du projet qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, a été réalisée. Les informations collectées ainsi que les analyses produites sont structurées conformément aux critères de l'OCDE, repris et développés par le Guide d'Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement. L'évaluation a porté sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience, durabilité** y compris les thématiques transversales.

Pertinence :

- Les résultats et les produits du projet, leurs indicateurs et leurs cibles sont-ils pertinents et appropriés à la situation de développement dans le Pays ?
- Le projet est-il aligné au mandat Système de Nations Unies en général et du PNUD en particulier dans le contexte de la République Centrafricaine ?
- Les produits développés par le PNUD et ses partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?
- Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ?
- La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?
- Les activités développées ont-elles pu répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?

Efficience :

- Était-il possible d'obtenir les résultats actuels du projet avec moins de ressources ?
- Les différentes ressources (ressources humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont-elles été utilisées de manière appropriée pour atteindre les résultats attendus ?
- La stratégie de partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace ? Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?

Durabilité :

- Dans quelle mesure les questions de durabilité ont-elles été intégrées dans le cadre de la conception du projet ?

- Les capacités humaines et les systèmes de gestion renforcés, ainsi que les innovations apportées vont-elles profiter dans le futur à la partie nationale ?
- Quel est le niveau d'appropriation du projet par la partie nationale ?
- Quelle garantie existe pour la pérennisation des acquis du projet et des applications au développement socio-économique de la République Centrafricaine ?
- Quels pourraient être les obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?

Prise en compte des dimensions transversales :

- Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?
- Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

Il est à noter que les questions et les sous-questions relatives à chaque critère ainsi que les détails y afférents (Indicateurs, méthode de collecte, les sources de données) sont consignées dans la matrice de l'évaluation en annexe).

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SGBV intervient sur deux axes à savoir : (i) le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre ; et (ii) le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.

Le descriptif du projet permet d'avoir un aperçu global sur :

- Les objectifs et les produits attendus du projet ;
- Les principaux partenaires et bénéficiaires ;
- Budget de la mise en œuvre du projet ;
- Modalités de gouvernance et de gestion.

2.1 Objectifs et produits attendus

Le projet SGBV a pour objectif principal de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA. Pour réaliser cet objectif, trois objectifs spécifiques ont été définis :

Objectif spécifique 1 : Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Le projet a visé 3 principaux résultats, comme indiqué ci-dessous :

- ✓ **Produit 1.1.** : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relative à la lutte contre les VSBG sont renforcées ;
- ✓ **Produit 1.2** : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- ✓ **Produit 1.3** : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique

- ✓ **Produit 2.1** : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes ;
- ✓ **Produit 2.2** : Les victimes de violence sexuelle et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel ;
- ✓ **Produit 2.3** : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.

Objectif spécifique 3 : Coordonner, suivre et évaluer le projet

Il s'agit de la coordination de toutes les activités y compris le suivi-évaluation du projet. Les activités consistent à :

- ✓ Apporter un appui aux mécanismes de coordination gouvernementaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ;
- ✓ Procéder au recrutement de l'équipe de coordination du projet ;
- ✓ Mettre en œuvre le plan de gestion, suivi et évaluation ;
- ✓ Mettre en œuvre du plan de communication du projet.

2.2 Principaux partenaires et bénéficiaires du projet

2.2.1 Principaux partenaires

Les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet sont catégorisés de la manière suivante :

- ✓ **Partenaire de mise en œuvre** : Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)
- ✓ **Autres partenaires (parties responsables)** :
 - Mission Intégrée Multidimensionnelles des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique (MINUSCA)
 - Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression (UMIRR)

Créée par le décret présidentiel n°015/2015 du 08 janvier 2015, l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression a pour rôle la répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants.

- Association des Femmes Juristes de Centrafrique
- Ministère de la Promotion de la Femme, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Justice et le Ministère de la Santé.

2.2.2 Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet sont repartis en deux catégories à savoir : (i) les **bénéficiaires principaux** (le Ministère de la Justice, le Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Promotion de la Femme et le Ministère de la Santé) ; et les **bénéficiaires directs et/ou indirects** qui sont des femmes et enfants victimes des VBG & VS ainsi que des survivantes de VBG. Les hommes et garçons vivant dans les zones de cibles bénéficient également d'activités du projet en tant que survivants de VBG ou membres de familles de survivantes (et survivants).

2.3 Zones d'intervention du projet

Le projet a été mis en œuvre dans les localités ci-après :

- Bangui et ses environs (Bégoua, Bimbo) ;
- Bouar (Chef lieu de la Préfecture de Nana-Mambéré) ;
- Bambari (Chef lieu de la Préfecture de la Ouaka) ;
- Bria (Chef lieu de la Préfecture de la Haute-Kotto) ;
- Boda (Sous-préfecture de la Lobaye) ;
- Bossangoa et ses environs (Chef lieu de la Préfecture de l'Ouham) ; et,
- Kanga-Bandoro (Chef lieu de la Préfecture de Nana-Gribizi).

2.4 Budget

Avec un budget total estimé d'environ **3 535 144,67 USD**, le projet a été planifié pour une durée de trois (3) ans allant du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2020. Le budget est réparti comme suit : **465 000,00 USD** sont alloués aux activités de **l'axe 1** ; **1 275 000,00 USD** destinés pour les activités de **l'axe 2** ; **1 475 951,76 USD** pour la **coordination, suivi et évaluation du projet**.

S'agissant des ressources humaines, l'équipe du projet est composée de quatre (4) personnes dont un chef de projet, niveau P3, d'un expert national genre/justice, d'un assistant administratif et financier et d'un chauffeur.

A ce niveau d'analyse, la mission d'évaluation fait observer que la mise en œuvre du projet a été émaillée des contraintes d'ordre financier et humain. Les ressources financières annoncées n'ont pas été mobilisées suffisamment pour la mise en œuvre des activités du projet. Concernant le personnel de l'unité de gestion du projet, deux (2) postes n'ont pas été pourvus ce qui a impact sur l'exécution du projet.

2.5 Modalités de gouvernance et de gestion

2.5.1 Dispositif de gouvernance

Le dispositif de gouvernance mis en place dans le cadre du projet s'est traduit par la mise en place de trois organes suivants : un (1) comité de pilotage, un (1) comité technique, et une (1) unité de gestion du projet.

1. Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage a été créé et était composé des personnalités suivantes : (i) Le DSRSG/RC/RR ; (ii) Le Directeur Pays du PNUD ; (iii) Les Représentants des agences invitées intervenant dans le

domaine de violences sexuelles et basées sur le genre ; (iv) Les représentants des bailleurs du projet et autres bailleurs invités ; et (v) Les Ministres de la Justice, des affaires sociales, Santé et Intérieur ainsi que autres ministères invités selon le besoin. Le Comité se réunit une fois par an en session ordinaire. Toutefois, les réunions extraordinaires peuvent être organisées selon la nécessité.

Il a pour mission de : (i) Passer en revue le plan de travail annuel et les résultats accomplis ; (ii) Décider des ajustements et/ou modifications nécessaires du plan de travail annuel ; (iii) Assurer la résolution de problèmes qui pourraient entraver la bonne exécution du projet ; (iv) Stimuler le développement de partenariats institutionnels avec d'autres institutions étatiques ; et (v) Valider les rapports annuels narratifs et financiers afin de garantir un contrôle qualité final.

Pour ne pas dupliquer de structure, le projet SGBV a bénéficié mécanisme existant mis en place dans le cadre d'autres projets en cours, notamment le projet conjoint justice-sécurité.

2. Comité technique (CT)

Pour assurer une meilleure coordination des actions, donner des avis et orientations techniques pour la bonne conduite des activités sur le terrain, un Comité technique a été créé et présidé par le PNUD, se réunit semestriellement deux (2) fois par an. La gestion quotidienne du projet s'est faite par l'équipe du projet PNUD mise en place.

Le Comité technique est composé : du personnel du PNUD impliqué dans le projet, des représentants des bailleurs, des cadres techniques des ministères clés intervenant dans le projet. Le comité est coordonné par le Chef de projet, responsable de la coordination du Projet.

Le CT pour rôle : (i) d'apporter un appui à la coordination du projet (ii) de veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage ; (iii) discuter de l'état d'avancement du projet sur des différents rapports trimestriels/semestriels soumis par l'Unité de gestion ; et (iv) s'assurer du bon échange d'informations entre le projet et les intervenants de mise en œuvre dans le domaine dans le pays.

3. Unité de gestion du projet

L'équipe d'exécution du projet est chargée de planifier et de mettre en œuvre l'ensemble des activités du projet avec la participation des unités du programme pays. Elle est composée :

- d'un(e) Spécialiste de Projet Violences sexuelles et basées sur le Genre (International), responsable de la gestion quotidienne du projet, du respect du plan de travail, de la programmation et contrôle du budget, de l'élaboration de termes de références la mise en œuvre des activités et pour l'acquisition de biens et de services, de l'élaboration et du suivi du plan d'acquisition et du suivi régulier des opérations sur le terrain selon les procédures et normes en vigueur ;
- deux (2) Experts nationaux Genre et Justice (SB4) ;
- d'un (1) UNV Expert Chargé de S&E & Reporting ;
- d'un (1) Associé(e) administratif et financier (SB) et d'un (1) chauffeur (SB1).

2.5.2 Modalités de gestion

Le projet a été exécuté selon les modalités d'exécution directe (DIM). Le PNUD est responsable pour la gestion des fonds et l'exécution des activités. Les différents ministères sectoriels et leurs directions sont impliqués dans l'exécution du projet et s'assurent de la qualité de mis en œuvre des

interventions. Le PNUD établit les rapports narratifs et financiers conformément au règlement financier et aux règles de gestion financières.

Des Plans de Travail Annuel (PTA) sont élaborés, validés et signés chaque année entre le PNUD et les différents ministères impliqués. Ils sont le cadre de référence pour la coordination du projet. Les PTA précisent les résultats recherchés, les fonds à mettre à disposition pour les activités, les modalités de leur mise en œuvre et clarifie les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes.

Il est à préciser que le projet a bénéficié de l'appui technique du pilier Gouvernance du Bureau Pays ainsi que de la direction des Opérations du PNUD pour l'acquisition des biens et services.

3. APPROCHE ET METHODES DE L'EVALUATION

3.1 Approche méthodologique

Pour la mise en œuvre de l'évaluation, une approche participative et consultative impliquant toutes les parties prenantes du projet, (PNUD, MINUSCA (UNPOL et Section Protection de la Femme, etc.)) a été adoptée par la mission.

La méthode qualitative a été essentiellement utilisée pour recueillir les informations auprès des bénéficiaires, des acteurs de mise en œuvre et le PNUD. La revue documentaire a été réalisée pour compléter les données qualitatives.

3.2 Méthodes de l'évaluation

L'évaluation a fait recours essentiellement à **trois (3) méthodes de collecte de données** à savoir : (i) **Revue documentaire** ; (ii) **Entretiens semi-structurés** avec les principales parties prenantes notamment la partite nationale, les bénéficiaires, le personnel du PNUD, et le partenaire d'exécution (AFJC° ; et (iii) **Visites sur le terrain** si possible.

A. Revue documentaire

Le consultant a procédé à une revue documentaire en vue de réunir les documents utiles à l'évaluation. Il s'agit de la revue et analyse des documents produits par le PNUD, des évaluations et réflexions stratégiques réalisées en cours de la période de mise en œuvre du projet, des PTA 1,2 et 3, des rapports de revue, des rapports de mission, des rapports de formation, des rapports d'activités semestriels et annuels de performance ainsi que tout autres documents jugés pertinents.

B. Entretiens semi-structurés

Les données sont collectées auprès des parties prenantes clés qui sont regroupées en cinq (5) catégories :

1. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Représentant Résident, Equipe de projet SGBV, Groupe de référence, autres personnels du programme en lien avec le projet.
2. Partenaires des Nations-Unies et autres : MINUSCA-UNPOL-SGBV-Protection de la Femme/ABA/ONU FEMMES.

3. Bénéficiaires principaux: Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux ; Ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique (UMIRR); et Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme.
4. Partenaires de mise en œuvre (ONG) : Association des Femmes Juriste de Centrafrique (AFJC).
5. Bénéficiaires indirects : Policiers, Gendarmes, Victimes des VSBG et autorités locales/chefs de quartiers.

C. Visite des sites

Pour s'assurer des réalisations du projet, la mission effectuée une descente de terrain à Bégoua pour s'entretenir avec les autorités locales (le Maire et les deux chefs du quartier). L'objectif est de recueillir la perception et le degré de leur implication dans la mise en œuvre du projet.

3.3 Sources de données

La collecte des données a été effectuée auprès de l'UMIRR et l'AFJC, partenaires de mise en œuvre et les institutions étatiques bénéficiaires. Les rapports d'activités du projet (trimestriel, semestriel et annuel) ont été systématiquement demandés auprès de l'équipe du projet. Certains documents de planification du PNUD et des Nations-Unies ont été sollicités.

3.4 Outils de collecte

Suivant les termes de référence, six (06) guides d'entretien adaptés aux différentes catégories des parties prenantes sont conçus pour renseigner les informations nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés par la mission. Il s'agit de :

1. Guide d'entretien à l'endroit du Staff de projet SGBV (Chef de projet, expert national genre/assistant administratif et financier)/ du Staff du PNUD (Programme) ;
2. Guide d'entretien adressé aux partenaires des Nations Unies et autres: MINUSCA/UNPOL-Protection de la Femme/ABA/ONU FEMMES ;
3. Guide d'entretien adressé aux Principaux bénéficiaires (Ministères);
4. Guide d'entretien pour les Partenaires de mise œuvre (AFJC) ;
5. Guide d'entretien pour la discussion de groupe avec les bénéficiaires survivantes des VBG en RCA
6. Guide d'entretien adressé aux bénéficiaires indirects (Policiers et gendarmes).

En plus des guides d'entretien, une grille d'observation a été élaborée pour la visite des réalisations de terrain.

3.5 Cadre d'échantillonnage

Pour la collecte des informations qualitatives, la mission a adopté un échantillonnage de type raisonné. Les participants à l'enquête sont choisis en fonction des questions évaluatives.

En effet, pour un meilleur ciblage des personnes à interviewées, le consultant a pris attache avec l'équipe du projet SVGB surtout en ce qui concerne la liste des bénéficiaires directs et indirects ainsi que ceux des partenaires du système des Nations Unies. La mission a initialement prévu d'enquêter 47 personnes dont 17 femmes et 10 hommes et deux (2) discussions de groupe de 10 participants

par groupe. Finalement, la mission a enquêté 58 personnes dont 21 hommes et 37 femmes. Le choix des bénéficiaires victimes des VBG a été effectué de manière aléatoire sur la base de la liste proposée par l'AFJC.

La typologie des parties prenantes et bénéficiaires des interventions du projet est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de l'échantillon

CATEGORIE DES PARTIES PRENANTES	NOMBRE D'ENTRETIENS INDIVIDUELS	NOMBRE DE DISCUSSIONS GROUPE	DE DE
PNUD/Projet SGBV	4	-	
UMIRR/ABA	4	-	
MINUSCA/UNPOL-Protection de la femme	1		
BENEFICIAIRES DIRECTS/Justice-Sécurité-Santé-Affaires sociales	4	-	
Association des Femmes Juristes de Centrafrique	2	-	
BENEFICIAIRES INDIRECTS/Victimes des violences basées sur le Genre prises en charge	13	1	
BENEFICIAIRES INDIRECTS/Victimes des VBG bénéficiaires des AGRs	16	1	
Autorités locales/Chefs de quartiers/leaders des organisations des femmes et des jeunes	5	-	
Policiers et gendarmes de l'UMIRR	9	-	
Total	58	2	

3.6 Normes de performance

La mesure de référence utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation est l'échelle de notation décrite ci-dessous.

Echelle de notation des critères :

Les critères d'évaluation sont appréciés à travers les facteurs d'appréciation définis en relation avec les questions et les sous questions de la matrice d'évaluation. Ils sont notés sur une échelle de cinq (5) points allant de **Très satisfaisant (5)** à **Moyennement Insatisfaisant (1)** pour **l'efficacité** et **l'efficience**. La notation pour le critère de **pertinence** correspond aux appréciations de **pertinent (P)** à **pas pertinent (PP)**. L'appréciation de la durabilité et d'impact est respectivement **Probable (P)** à **Moyennement improbable (MI)** pour le premier et **d'Important (I)** à **Négligeable (N)** pour le second.

Si la note affectée à un facteur est comprise entre 0 et 1, le résultat n'a pas été atteint.

Si la note affectée à un facteur est comprise entre 1,5 à 2,5, le résultat a été atteint partiellement.

Si la note affectée à un facteur est comprise entre 2,5 à 3,5 le résultat a été atteint dans la totalité avec beaucoup de difficultés.

Si la note affectée à un facteur est comprise entre 4 à 5, le résultat a été atteint dans la totalité sans aucune difficulté.

Critère Pertinence : La notation correspond aux appréciations suivantes : **Pertinent (P)** à **Pas Pertinent (PP)**.

Tableau 2 : Appréciation et les notes attribuées

	Pas Pertinent	Pertinent
Notation	0-10	10-25
Appréciation	-PP+	-P+

Si la somme des notes attribuées est comprise entre **10 à 25**, l'appréciation donnée est **Pertinent (P)**.
Si la somme des notes attribuées est comprise entre **0 -10**, l'appréciation **Pas Pertinent (PP)**.

Critère d'efficacité : La notation correspond aux appréciations suivantes **Très satisfaisant à Moyennement satisfaisant**

Tableau 3 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Echelle de valeur				
Note	0 - 15	15 - 25	25 - 30	30- 35
Appréciation	-MI+	-MS+	-S+	-TS+

- Si la note attribuée est comprise entre **0-15**, l'appréciation est **Moyennement insatisfaisante (MI)** c'est-à-dire que le projet comporte d'importantes lacunes ;
- Si la note attribuée est comprise entre **15-25**, l'appréciation est **Moyennement satisfaisante (MS)**, des lacunes modérées ont été décelées ;-
- Si la note attribuée est comprise entre **25-30**, l'appréciation est **Satisfaisante (S)** c'est-à-dire que les lacunes mineures seulement ont été décelées ;
- Si la note est comprise entre **30-35**, l'appréciation est **Très satisfaisante (TS)** ; le projet ne comporte aucune lacune quant à la réalisation de ses objectifs en termes d'efficacité ou d'efficience.

Critère d'efficience : La notation correspond aux appréciations suivantes **Très satisfaisant à Moyennement satisfaisant**

Tableau 4 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Echelle de valeur				
Note	0 - 10	10 - 15	15 - 20	20- 25
Appréciation	-MI+	-MS+	-S+	-TS+

- Si la note attribuée est comprise entre **0-10**, l'appréciation est **Moyennement insatisfaisante (MI)**
 - Si la note attribuée est comprise entre **10-15**, l'appréciation est **Moyennement satisfaisante (MS)**,
 - Si la note attribuée est comprise entre **15-20**, l'appréciation est **Satisfaisante (S)**
 - Si la note est comprise entre **20-25**, l'appréciation est **Très satisfaisante (TS)**.
- Une synthèse est faite pour dégager l'appréciation générale.

Critère durabilité : Ce critère est noté sur une échelle de **Probabilité à Moyennement improbable**.

Tableau 5 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement Improbable	Moyennement Probable	Probable
Echelle de valeur			
Note	0 – 20	20–30	30- 40
Appréciation	-MS+	-S+	-TS+

- Si, la note affectée est comprise entre 0-20, l’appréciation est **Probable (P)**, risques négligeables à la durabilité.
- Si la note affectée est comprise entre 20-30, l’appréciation est **Moyennement probable (MP)**, risques modérés ;
- Si la note affectée est comprise entre 30-40, l’appréciation est **Moyennement improbable (MI)**, risques importants

Critère thèmes transversaux : (Egalité des sexes, renforcement des capacités, droits humains, respect de l’environnement et communication)

Tableau 6 : Appréciation et notes attribuées

	Insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant
Echelle de valeur			
Note	0-10	10 – 20	20- 25
Appréciation	-I+	-MS+	-S+

3.7 Contrôle qualité des données

Le contrôle qualité des données a été fait à deux niveaux. Sur le terrain, les chefs d’équipes avaient la responsabilité de tenir les séances de débriefing journalier en collaboration avec les autres membres de l’équipe de collecte. Cette stratégie avait pour but d’échanger sur les informations générales recueillies, d’identifier les points forts et faibles et proposer des solutions pour l’atteinte des résultats. D’une manière progressive, les chefs d’équipes faisaient l’état d’avancement des saisies des prises de notes et assuraient la sauvegarde des fichiers audio sur les ordinateurs.

3.8 Participation des parties prenantes

3.9 Considérations éthiques

La mission de l’évaluation s’est référée au Guide des Nations Unies pour l’Evaluation (GNUE) « Directives éthiques pour les évaluateurs » relatif aux mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs. Lors de la phase de collecte, la mission a pris le soin d’expliquer et solliciter l’adhésion volontaire des participants à l’entretien. Les mesures de protection de l’anonymat et de la confidentialité ont été prises en amont.

3.10 Difficultés et limites de l'évaluation

3.10.1 Difficultés rencontrées

L'indisponibilité de certains informateurs clés durant la mission de l'évaluation pourrait avoir un impact sur l'échantillonnage (Faible participation des individus à l'entretien). La stratégie d'atténuation proposée par la mission est d'organiser les entretiens individuels par téléphone ou par email en vue d'obtenir leurs perceptions.

3.10.2 Principales limites de la méthodologie

Certaines données d'entretiens collectées telles que le niveau de satisfaction des bénéficiaires directs et indirects sont fondées uniquement sur les déclarations des bénéficiaires et non sur un test, et elles pourraient comporter des biais. Pour contourner cette situation, l'évaluation a procédé systématiquement à la triangulation des informations qualitatives avec les données quantitatives.

4. PRINCIPAUX CONSTATS ET ANALYSE

4.1 Conception du projet

La conception du projet est en parfaite adéquation avec les normes techniques requises dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Du point de vue de son architecture globale, le cadre de résultats du projet présente, à quelques exceptions près, une cohérence d'ensemble. Les deux objectifs spécifiques sont cohérents, lesquels sont déclinés en activités accompagnés des indicateurs SMART. La mission note une implication de la partie nationale dans le processus de formulation du projet à travers la mise en place du comité d'examen du projet regroupant les Ministères de la Justice, de la Sécurité Publique, de la Promotion de la Femme et de la Santé.

Si le projet présente une cohérence dans sa conception, cependant, quelques limites ont été relevées par l'évaluation :

- Un nombre assez élevé des activités du projet dans le Prodoc, ce qui apporte la confusion entre les activités principales et secondaires ;
- La probabilité que les progrès enregistrés à ce stade conduisent à l'atteinte de l'objectif principal du projet suscite des interrogations.

4.2 Etat global de la mise en œuvre

4.2.1 Bilan des progrès enregistrés par objectifs spécifiques/résultats

Objectif spécifique 1 : Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Produit 1.1. : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relatives à la lutte contre les VSBG sont renforcées.

La triangulation des sources (entretiens menés auprès des bénéficiaires, des acteurs de mises en œuvre, les rapports publiés par les différentes organisations intervenant dans le projet a permis de faire des constats suivants :

- L'approche de la réforme juridique sur les violences basées sur le genre incluant non seulement la révision des lois existantes mais également l'adoption d'une législation spéciale sur la question ainsi que la mise en œuvre de politiques et procédures de mise en application des lois n'a pas été développée.
- La création par voie législative de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences sexuelles faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) basée à Bangui, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police et ayant une compétence nationale n'a pas été effective du fait de la complexité de la procédure parlementaire.

D'une manière générale, la mission d'évaluation conclut que les activités planifiées n'ont pas été réalisées dans sa globalité à l'exception de celles relatives à la mise en place du Comité national technique de lutte contre les violences basées sur le genre, les pratiques néfastes et le mariage d'enfant par l'arrêté du Premier Ministre n°18/PM/ 2018 ; de la formation des magistrats et des avocats dans la prise en compte du genre dans la réponse judiciaire, la protection des victimes et des témoins ; et de renforcement de la société civile sur le respect des engagements internationaux par l'Etat.

Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre

Il ressort de l'évaluation que les capacités des acteurs nationaux ont été renforcées en vue de la mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. Il est à préciser que la stratégie nationale a été élaborée et validée, mais le plan d'action est cours d'élaboration. La mission a toutefois noté que les appuis attendus en termes de renforcement des capacités des institutions étatiques telles que UMIRR et les leaders communautaires, le personnel de médias n'ont pas été consistants. Selon le résultat des entretiens avec les OPJ de l'UMIRR, la durée de la formation a été très courte si bien qu'il était difficile pour eux d'assimiler les nouveaux concepts sur les thématiques liées aux VBG.

Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG.

Les entretiens et l'analyse des rapports du projet ont permis à la mission de conclure que les actions de sensibilisation, de communication et de renforcement des capacités des radios communautaires menées ont permis aux victimes et les communautés des zones cibles de connaître leurs droits et font recours aux mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre. Toutefois, le pourcentage de la population ayant fait recours aux mécanismes d'assistance reste très faible au regard des données statistiques fournies par (GBVIMS), 11 110 cas de VBG en 2016.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique

Le projet a réalisé des activités en rapport avec la prise en charge médicale, psycho-sociale, judiciaire et juridique afin d'apporter une assistance holistique auprès des survivantes et de leur accès à la justice. La mission estime qu'il y a une amélioration significative du recours des survivantes aux centres de référence (centre de santé) et l'implication de la communauté ainsi que leurs familles

dans l'accompagnement pour la recherche de soins. En l'absence des statistiques fiables, l'évaluation note avec satisfaction un nombre important des victimes survivantes qui ont bénéficié de la prise en charge médicale. La prise en charge psycho-sociale à travers des techniques de psycho thérapie individuel ou de groupes ont permis aux survivantes affectées le stress, etc. ; d'alléger leur souffrance. La sensibilisation par le projet à travers l'UMIRR, l'existence du numéro vert 4040 pour permettre à la communauté d'alerter les services compétents de répression des VS & VBG ont été des éléments qui ont facilité l'accès des victimes au service de prise en charge psychologique.

La mission de l'évaluation note avec satisfaction une amélioration de l'implication des communautés (leaders religieux, autorités traditionnelles et communales, points focaux etc.) et les familles des victimes dans la prévention, la répression et l'accompagnement.

Par ailleurs, le constat est que les pesanteurs socioculturelles surtout dans les zones rurales, la méfiance traditionnelle envers les services juridiques, l'insécurité, la lenteur dans la procédure d'instruction (parfois 2 ans pour rendre la justice) constituent autant des blocages pour un meilleur accès des survivantes à la justice.

Nonobstant, l'amélioration du niveau d'information et de connaissances des communautés, des efforts restent à faire au niveau des zones d'interventions du projet. L'inaccessibilité des services (UMIRR) ont impacté négativement sur le niveau d'information et de connaissance des femmes et des enfants. Toutefois, le projet a organisé 4 formations en 2018 pour les points focaux genre des police et gendarmerie, afin de pouvoir suppléer dans les zones où l'umirr ne pourrait se rendre faute de moyen financier adéquat.

Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes.

L'évaluation constate que la fourniture des services auprès des survivantes a connu une amélioration. Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale à travers des séances de formation a permis de faire une prise de conscience sur les enjeux liés à la protection des droits des survivantes, la question de la prise en charge intégrée.

Les séances de sensibilisations sur les VBG, la réalisation des travaux de groupe sur l'accueil, l'écoute et le référencement ont été des stratégies qui ont permis aux participants de renforcer leur connaissance sur les VBG et d'adopter des nouvelles pratiques adaptées au cas par cas.

Pour ce qui concerne la police et la gendarmerie, la protection civile etc, la mise à disposition des équipements (moyens de déplacement, matériels informatiques etc.) a permis de contribuer à l'identification des auteurs de violences et de participer au référencement des victimes vers des services appropriés.

D'après les données collectées sur le terrain particulièrement auprès des OPJ de l'UMIRR, les moyens opérationnels mis à disposition de l'UMIRR sont limités, si bien que les interventions sur le terrain ne se font pas assez régulièrement (manque de moyen de communication, insuffisance des équipements informatiques et de salles d'auditions, insuffisance de moyen roulant couvrir toutes les zones d'intervention du projet). A titre d'exemple, un seul véhicule 4x4 affecté à l'Unité pour les interventions et le transfèrement des auteurs de viol au parquet. Cette insuffisance des équipements ne permettent pas à l'Unité d'intervenir avec efficacité sur le terrain.

Produit 2.2 : Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel

Les victimes bénéficient d'une assistance juridique à travers la mise à disposition des avocats par l'Association Barreau Américain ainsi que l'AFJC. Cette assistance juridique gratuite a permis aux victimes survivantes des VBG et des VS de connaître leurs droits et d'accéder aux services de la justice. De plus, les représentants des ministères impliqués dans le projet à savoir : le ministère de la santé et des affaires sociales ont permis aux victimes de bénéficier d'une prise en charge médicale et psychosociale. Les statistiques de l'UMIRR indiquent que les cas reçus à l'UMIRR du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 font état de 1992 personnes enregistrées auprès du service d'entrée psychosocial. On note parmi les 1141 cas de VBG, 424 VS, 26 VSLC, 401 violations des Droits des Enfants.

Le constat, les services de santé et psychosocial de l'UMIRR manquent des moyens de travail (kits pour la consultation des victimes et moyen roulant (ambulance)) si bien que les victimes sont parfois orientées à Médecins Sans Frontières (MSF France).

Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.

Il est à noter que la réinsertion socio-économique permet d'apporter une réponse aux préjudices physiques, sociaux et psychologiques subis par les victimes, ainsi qu'un soutien matériel en vue d'améliorer leurs conditions de vie, conditions permettant de rétablir la dignité et de redonner espoir aux victimes désespérées que ce soit au niveau individuel, communautaire et organisationnel/institutionnel. Cependant, les données collectées montrent que même si les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre ont bénéficié des moyens de subsistance facilitant leur autonomisation dans la communauté.

*La mission d'évaluation constate que : Les critères de sélection des bénéficiaires, ceux des activités, le profilage des victimes, les outils de suivi et les stratégies de pérennisation des activités n'ont pas été clairement définis. Sur les **7567 cas de VBG** enregistrés par UMIRR, seulement **100 victimes** ont pu bénéficier d'une prise en charge pour la réinsertion socioéconomique, soit **1,3%**. Aussi, Il se posera un problème de suivi des bénéficiaires des AGR et de la formation professionnelle après la fin du projet, car aucun mécanisme de pérennisation des bénéfices du projet n'a été prévu.*

4.2.2 Mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles

Conformément au document du projet, les ressources financières attendues pour la mise en œuvre des activités étaient chiffrées **3 535 144,67 USD** sur l'ensemble de la période.

*A la date de l'évaluation à mi-parcours, la mission constate un faible niveau de mobilisation des ressources si l'on compare les ressources mobilisées et les fonds attendus. En effet, **1 255 180,00 US dollars** ont été mobilisés, soit **35,51%** du montant global du budget.*

Concernant les ressources humaines et matérielles, la mission estime que les prévisions en termes de recrutement du staff et d'acquisition de véhicule n'ont pas été au rendez-vous. Sur sept (7) personnels, seulement trois (3) ont été recrutés et opérationnels, aucun moyen roulant n'a été acquis

au bénéfice du projet à ce jour. L'évaluation fait remarquer que l'insuffisance du personnel et le manque de moyen logistique ont impacté négativement l'efficacité des résultats du projet.

4.2.3 Système de suivi-évaluation du projet

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi du projet est réalisé par le biais des plans de suivi et d'évaluation élaborés préalablement.

Le système de suivi-évaluation est basé sur la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels. L'AFJC et l'UMIRR sont chargés d'élaborer des rapports et les soumettent au projet SGBV PNUD. La coordinatrice du projet a pour rôle de centraliser les données ainsi que leur analyse. Pour apporter des solutions pratiques aux difficultés de terrain, des missions de supervision conjointes sont souvent réalisées par les partenaires MINUSCA/PNUD/ONU-FEMMES en collaboration avec les ONG partenaire de mise en œuvre et les agents des services techniques de l'Etat.

Une des performances du système de suivi-évaluation est la mise en place d'une base des données Le Gender-Based, Information, Management System (GBVIMS), mis en place par les membres signataires a permis de faciliter le traitement et le partage des données sur les cas de VBG et VS.

Toutefois, la mission d'évaluation dénote une insuffisance dans la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation. En effet, dans le plan d'évaluation³ du projet, il était prévu de faire une évaluation à mi-parcours au mois de juin 2019 afin de faire un état des lieux sur l'avancement du projet. Cette évaluation n'a pas été réalisée dans le délai comme indiqué dans le document du projet.

Des missions de suivi n'ont pas été parfois réalisées dans les délais requis, à cause de moyen logistique et d'insécurité dans certaines zones d'intervention du projet.

5. APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SELON LES CRITERES D'EVALUATION

5.1 Pertinence du projet

L'analyse contextuelle faite dans les sections précédentes a mis au point les conditions dans lesquelles le projet SGBV a été conçu. Il en est ressorti que le projet est la suite logique d'une série de réflexions et d'initiatives engagées aux niveaux national et communautaire sur les questions liées aux graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH), notamment celles qui sont directement en lien avec les Violences Basées sur le Genre (VBG) et toutes autres formes de violences sexuelles liées au conflit ainsi que la prise en charge des victimes survivantes en rapport avec la loi. Il est à noter que les cas de violations identifiés incluent le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre.

Conformément au nouveau guide de l'évaluation du PNUD publié en 2019, la pertinence du projet est évaluée à travers les éléments suivants :

- L'alignement du projet sur les besoins de la population cible, sur les priorités nationales et engagements nationaux et internationaux (ODD);
- L'alignement des objectifs du projet sur ceux des produits et effets du programme pays et plan stratégique du PNUD ;

³ Document du projet SGBV, page 29

- La validité de la théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme de pays ;
- L'intégration de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des approches fondées sur les droits fondamentaux, du renforcement des capacités nationales, de la communication dans la conception du projet ;
- La réponse apportée par le projet de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles en RCA.

5.1.1 Alignement aux priorités des politiques nationales du pays en matière de développement, besoins de la population et les ODD.

Le cadre de résultats du projet est aligné sur les priorités du Gouvernement du Centrafricain en matière de protection des droits et les priorités nationales en matière du genre. En effet, le projet SGBV est en adéquation avec les objectifs des piliers 1 et 2 du plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique RCPCA 2017-2021, cadre de référence en matière de développement économique et social du pays. L'objectif spécifique 1 : contribuer à renforcer le cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre du SGBV contribue à la réalisation de l'objectif 3 « *Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité* » du **pilier 1 « Soutenir la paix et la réconciliation nationale »** du RCPCA.

Le **pilier 3 « Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs »** pour lequel le projet contribue à la réalisation de l'objectif 3.1 « Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières) » à travers le produit 2.3 de l'objectif spécifique 2 du SGBV « Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés ».

S'agissant des priorités de la population cible, la logique d'intervention du projet a tenu compte de la situation socio-économique, culturelle et politique du pays et des données sur les violences faites aux femmes disponibles aux niveaux national, local et communautaire. Elle répond parfaitement aux besoins des bénéficiaires en matière d'accès à la justice formelle, d'accompagnement psycho-social dans des situations de détresse, d'insertion socio-économique et d'autonomisation.

Tous les acteurs entretenus (Représentants des principaux bénéficiaires (Ministère de la Justice, Santé, Sécurité Publique et Promotion de la femme), les autorités locales, les OPJ de l'UMIRR et les victimes survivantes bénéficiaires du projet) sur la question ont trouvé les objectifs et priorités du projet très utiles et s'accordent parfaitement avec les besoins identifiés.

La lecture de ces constats sur la situation des femmes et la difficulté d'accès à la justice pour les femmes victimes de VBG permet de mieux cerner dans quel contexte le projet s'inscrit. Il répondait à un besoin criant des communautés et surtout des femmes et des filles victimes de VBG.

L'évaluation conclut que le projet est pertinent par rapport à son alignement sur les besoins, priorités et engagements nationaux.

Les objectifs du projet sont en parfaite harmonie avec les engagements régionaux, sous-régionaux et internationaux. Le projet a favorisé la mise en œuvre du mandat du Représentant Spécial du Secrétaire Général et de **l'agenda des Nations Unies sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits**. Le projet a permis à la République Centrafricaine de se conformer aux instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière de lutte contre les violences

faites aux femmes notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale⁴.

Le projet contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable n°5 « **parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** » en particulier, à la réalisation de la **cible 5.1** « *mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles* ».

Au vu de ces éléments, le projet SGBV tel que conçu a été pertinent par rapport aux besoins et priorités des populations, du Gouvernement en matière de relèvement économique et social exprimée dans le RCPCA 2017-2021 et les objectifs de développement durable (ODD). La mission attribue note de **5/5**.

5.1.2 Alignement des objectifs du projet avec les produits et effets des programmes de pays (CPD), l'UNDAF+ 2018-2021 et le plan stratégique du PNUD

Le Projet SGBV s'inscrit dans le cadre global des initiatives développées par le Système des Nations-Unies y compris d'autres partenaires, pour promouvoir le genre et l'autonomisation des femmes et des filles. Ce projet est en phase avec les produits du programme de pays (CPD) en Centrafrique, les effets de l'UNDAF+ 2018-2021, et le plan stratégique du PNUD 2018-2021 sur les questions de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Le projet SGBV contribue à la réalisation des deux (2) produits du Programme de Pays (CPD) à savoir : **(i) Produit 1.1 du CPD 2018-2021** : « *La population a accès à des services de justice et de sécurité et les affaires pénales sont jugées, y compris par la Cour Pénale Spéciale* » ; et **(ii) Produit 2.1**: « *Les réfugiés de retour, les personnes déplacées, les ex-combattants, les femmes et les jeunes ont accru l'accès à des emplois durables et à des possibilités de subsistance* ».

Les produits du projet sont alignés sur les priorités du plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF + 2018-2021). Il contribue à la réalisation de **l'effet 1.1**. « *D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains* » et de **l'effet 3.1**. « *D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales face aux crises et aux changements climatiques* ».

Les principes consistant à ne laisser personne de côté et à aider d'abord les plus défavorisés sont au cœur du **plan stratégique du PNUD 2018-2021**. Le projet concourt également à la réalisation de **l'égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles** à travers la mise en œuvre du produit 2.3 : « *Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés* ».

⁴ Document du projet SGBV

La mission juge pertinent l'alignement avec les priorités du Système de Nations Unies en particulier du PNUD, et attribue une note de **5/5**.

5.1.3 Validité de la théorie du changement

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est au cœur du mandat du PNUD et fait partie intégrante de son optique du développement. La théorie du changement présentée dans le document du projet « *Si le cadre juridique et institutionnel de protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre est renforcé, si la population et les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre connaissent mieux leurs droits et les mécanismes de recours, et si les institutions nationales assurent la coordination et le suivi des actions, alors les victimes seront prises en charge de façon adéquate, les auteurs seront poursuivis et punis, et les violences sexuelles et basées sur le genre seront réduites* ».

Les voies du changement postulées par le projet permettent aux acteurs judiciaires et ceux de la sécurité publique de devenir porteurs de changements et permettent aux victimes survivantes des VS et VBG de connaître leurs droits et les mécanismes de recours. Tous ces changements opérés permettent à la population et les victimes de valoriser leur potentiel de développement.

La pertinence de la théorie du changement est appréciée à deux niveaux :

- (i) le premier est stratégique, les partenariats techniques et opérationnels avec les structures étatiques et la société civile (Parlement, Ministère des affaires sociales, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, UMIRR, cliniques juridiques, Ordre des Avocats, Institutions judiciaires, ONG de promotion et protection des droits des femmes (AFJC)) jouant un rôle très important dans les politiques d'égalité des sexes et qui fournissent des services de première ligne aux victimes de violences à l'échelle nationale, préfectorale et locale ont été très bénéfiques pour contribuer au changement souhaité par le projet.

Les activités de sensibilisations ont été développées en partenariat avec l'UMIRR et l'AFJC. Le Système des Nations-Unies particulièrement la section de protection de la femme de l'UNPOL de la MINUSCA a apporté son appui à l'UMIRR dans la mise en œuvre des activités techniques et de sensibilisation.

- (ii) le deuxième niveau est l'appui à l'autonomisation des femmes et filles victimes des VS & VBG ce qui constitue un aspect très important en termes de la cohésion sociale et de la lutte contre les VSBG. En ciblant les bénéficiaires notamment les victimes des VBG dans les zones d'intervention du projet, le projet offre d'opportunités d'emploi et fournit une autonomie économique (les AGR et la formation professionnelle) qui a une incidence sur la vie quotidienne des bénéficiaires en particulier et de la communauté en générale.

Au regard des éléments d'appréciation ci-dessus, la mission juge que la théorie de changement postulée demeure encore valide au regard du contexte politique et socio-économique de la République Centrafricaine. L'évaluation attribue pour ce facteur une note de **4/5**.

5.1.4 Prise en compte des thèmes transversaux

- **Intégration de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des approches fondées sur les droits fondamentaux dans la conception du projet**

L'égalité des sexes est un objectif principal pour le projet SGBV. La stratégie développée met en avant la question de répression des violences faites aux femmes et aux enfants dès la phase de conception. En effet, le projet a fixé comme objectif général de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre. L'analyse du document de projet, des rapports de mise en œuvre ainsi que le plan de travail annuel a permis d'attester que la question de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes victimes de VS & VBG et des approches fondées sur les droits fondamentaux a été bel bien prise en compte dès la conception du projet. Le rapport de mise en œuvre du projet par l'AFJC indique que 100 femmes victimes de VS et VBG ont été appuyées à travers la formation professionnelle, la mise à disposition des Kits des AGR et la sensibilisation. L'évaluation juge que cette question a été suffisamment prise en compte et attribue une note de donc **4/5**.

- **Renforcement des capacités nationales**

L'objectif recherché à travers le projet SGBV est de changer les perceptions, les comportements, le rapport à la masculinité, les rapports hommes-femmes, et encourager les communautés et particulièrement les hommes à s'engager également dans les changements de mentalité et de comportements vis-à-vis des violences basées sur le genre. C'est dans ce contexte que l'accent a été mis sur le renforcement des capacités acteurs nationaux en vue de donner les éléments nécessaires pour la prévention des VBG et VS dans le pays.

Les activités de renforcement des capacités ont permis de former plus de 45 OPJ sur les enquêtes et sur l'utilisation de la base des données, l'utilisation de l'outil informatique. La capacité des ONG nationales à promouvoir l'égalité des sexes a été renforcée. Le projet a apporté un appui à l'OFCA pour l'élaboration de son plan stratégique pour la période 2018-2022. Par ailleurs, les partenaires des divers départements ministériels ont vu leurs capacités renforcées sur l'intégration du genre dans les programmes et projets. Malgré, l'amélioration du niveau d'information et de connaissances des communautés, des efforts restent à faire au niveau des quartiers environnants de Bangui et des zones rurales. Le contexte sécuritaire, l'éloignement des zones d'intervention, l'inaccessibilité des services ont impacté négativement sur le niveau d'information et de connaissance des femmes et des enfants survivants des VBG.

Au regard des données recueillies, l'évaluation juge que la prise en compte de la thématique relative au renforcement des capacités nationales a été effective et attribue une note de **4/5**.

- **Intégration de la communication**

La dimension communicationnelle n'a pas été prise en compte dans la phase de la conception du projet. Aucune stratégie de communication n'a été élaborée pour accompagner les actions du projet sur le terrain.

Dans un contexte post-conflit, une communication spécifique dédiée à la visibilité des actions du projet s'impose. La visibilité des activités du projet contribue à rassurer les partenaires, indépendamment des rapports techniques, mais aussi constitue un outil important de plaidoyer et subséquemment de mobilisation de ressources.

Même si pendant la mise en œuvre, certaines activités de communication et sensibilisation telles que le renforcement des capacités des journalistes des radios communautaires sur les techniques de communication, sur l'image de la femme dans la communauté pour un changement de comportement, la sensibilisation des communautés pendant les journées statutaires (16 jours d'activisme etc.) et l'émission organisée en partenariat avec les journalistes des radios communautaires sur les violences basées sur le genre et diffusée sur les radios locales ont été réalisées, le déficit en termes de communication demeure encore une préoccupation. La note attribuée à ce facteur est **2/5**. En faisant la moyenne des notes obtenues par sous facteur, la mission attribue une note de **3/5** au facteur thèmes transversaux.

Tableau 7 : Alignement avec les priorités nationales, CPD 2018-2021, RCPA 2017-2021 et UNDAF+2018-2021

	Projet SGBV		RCPA (2017-2021)	CPD (2018-2021)		UNDAF+ (2018-2021)
Domaine d'intervention	Objectif général Contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.		Résultat Stratégique Pilier 1 & 3 Pilier 1: Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation Pilier 3: Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	Résultat stratégique 1 : La sécurité est restaurée, les principes du droit à la paix ainsi que l'égalité du genre sont promus, la primauté du droit règne et la gouvernance est améliorée dans ses dimensions démocratique, administrative et économique		Résultats attendus : La paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées et l'économie centrafricaine est relevée de manière durable
Objectif	Objectif spécifique 1: Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre	Produit 1.1 : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relative à la lutte contre les VSBG sont renforcées	Objectif 3 : Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	Effet 1: D'ici la fin de 2021, les institutions étatiques et non étatiques ont une meilleure gouvernance politique, administrative et économique propice à l'établissement de l'Etat de droit et à la réconciliation nationale	Produit 1.1 Les services de justice et de sécurité sont rétablis et fonctionnels, y compris la Cour pénale spéciale	Effet 1.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale et les droits humains
		Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre				

		<p>Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG</p>				
	<p>Objectif spécifique 2: Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique</p>	<p>Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés</p>	<p>Objectif 1: Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)</p>	<p>Effet 2: D'ici à 2021, les populations, y compris les groupes vulnérables dans les zones rurales et semi-urbaines, les femmes, les jeunes à risque, les ex-combattants et les rapatriés/retournés, participent à des activités génératrices de revenus durables et inclusives contribuant au redressement économique et à la stabilisation communautaire.</p>	<p>Produit 2.1: Les réfugiés de retour, les personnes déplacées, les ex-combattants, les femmes et les jeunes ont accru l'accès à des emplois durables et à des possibilités de subsistance</p>	<p>Effet 3.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales face aux crises et aux changements climatiques</p>

5.1.5 Adaptation aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles en RCA

L'environnement juridique et institutionnelle dans lequel le projet évolue contribue mieux à protéger les victimes de VBG particulièrement les femmes et les enfants. La création de l'Unité Mixte de Répression et R et l'appui technique apporté par le projet à l'appareil judiciaire (renforcement des capacités des OPJ, des magistrats etc.) sont autant des éléments qui témoignent cette adéquation.

Durant la mise en œuvre du projet, la situation sécuritaire était très volatile dans les zones d'intervention du projet notamment à Bambari, Bria et Kagabandoro. Heureusement, l'Accord Politique de Paix intervenu en février 2019 a permis au projet de se repositionner dans lesdites zones.

La mission conclut que le projet SGBV s'adapte bien aux évolutions politiques, juridiques, économiques et institutionnelles du pays et attribue une note **4/5**.

Tableau 8 : Notation des facteurs de pertinence

Facteurs d'appréciation de la pertinence	Notation (1-5)
Facteur « A » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les priorités nationales (RCPCA 2017-2021) , les besoins et attentes des populations (hommes, femmes) et ODD.	5
Facteur « B » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les objectifs et effets de l'UNDAF+ 2018-2021, plan stratégique du PNUD 2018-2021 et du CPD.	5
Facteur « C » : Validité de la théorie du changement	4
Facteur « D » : degré de la prise en compte des thèmes transversaux	3
Facteur « E » : Adaptation aux évolutions politiques etc.	4
Total	21

Au regard de l'analyse des différents facteurs d'appréciation du critère de la pertinence, l'évaluation conclut que les objectifs et les priorités du projet sont très bien alignés avec les priorités nationales (RCPCA), les ODD et l'UNDAF+, CPD, etc. A cet effet, il attribue une note de **21/25** juge **pertinent (P)**.

5.2 Efficacité

L'analyse de l'efficacité du projet a été faite à trois (3) niveaux. D'abord, elle est analysée à travers une synthèse du cadre de résultats du projet qui donne un aperçu global de la performance du projet. Ensuite, l'efficacité du niveau des progrès vers l'atteinte des objectifs du projet. Enfin, l'analyse se termine par un examen des facteurs clés de la performance globale du projet.

5.2.1 Niveau d'atteinte des résultats du projet

La performance globale du projet à l'atteinte des résultats a été faite sous la forme d'une synthèse analytique qui met en lien les paramètres suivants :

- Résultats prévus

- Niveau d'atteinte des résultats
- Cibles à mi-parcours
- Analyse des résultats

Le niveau d'atteinte des résultats à mi-parcours a été matérialisé par un système de notation des facteurs d'appréciation.

Tableau 9 : Tableau d'atteinte des résultats

Résultats attendus	Indicateurs	Baseline		Cibles à mi-parcours		Niveau d'atteinte de résultats	Analyse des résultats obtenus
		Valeur	Année	2018	2019		
Objectif général: Contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.	Pourcentage des cas rapportés dans les zones d'intervention du projet	22%	2012	25%	30%		
	Taux de poursuites judiciaires des auteurs ayant abouti à une décision judiciaire (condamnation ou acquittement)	AD	2016	20%	30%	100% (9 cas de VS inscrits au rôle Bouar + 14 cas inscrits au rôle Bangui)	
	Perception de la population sur l'ampleur des VS & VBG	AD	AD	AD	AD	Nécessite une étude	Entre 2017 et 2018, la Harvard Humanitarian Initiative a réalisé des études de perception sur la paix, la justice et la sécurité avec l'appui du PNUD et de la MINUSCA. Trois études supplémentaires sont prévues et qui se focaliseront sur l'aspect Genre-SGBV, Justice transitionnelle, Forces de défense et de sécurité et Restauration de l'autorité de l'Etat
Résultat 1: Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre							
Produit 1.1 : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois en faveur de la lutte contre les VSBG sont renforcées	1. Nombre de textes juridiques et législatifs produits en la matière	5	2016	5	6		
	2. Nombre des mesures prises sur base des contrôles parlementaires effectués sur les politiques nationales de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre	0	2016	1	1	02 mesures prises	Le projet a contribué à favoriser un environnement juridique et institutionnel approprié avec la réforme du Code électoral et le l'élaboration du décret de la loi sur la parité. Aucun appui spécifique concernant la loi sur la Violence Sexuelle n'a été apport. Toutefois, un appui a été apporté par le projet à la coordination gouvernementale de la lutte contre les violences basées sur le genre à travers le Comité national technique de lutte contre

							les violences basées sur le genre, les pratiques néfastes et le mariage d'enfant mis en place en juin 2018.
Produit 1.2: Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques et de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre	3. Nombre de départements ministériels formés sur la stratégie nationale genre et la PNPEE et la promotion d'intégration de ces thématiques dans les projets et programmes nationaux	2	2016	0	15	12	Les capacités de 15 staffs du PNUD (7H/8F) ainsi que les points focaux genre des ministères nationaux et organisations de la société civile (10H/25F) ont été renforcés sur les mécanismes d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement, de construction de la paix et pour les interventions humanitaires.
	4. Disponibilité d'une stratégie d'intégration du genre au niveau du Système National de Statistiques	0	2016	1	1	1 stratégie nationale validée	La stratégie Nationale est élaborée et disponible
Produit 1.3: Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS & VBG	5. Nombre d'activités conduites par les leaders communautaires et les membres des comités locaux de lutte contre les VS-LC & VBG conformément à la stratégie de CCC	AD	2016	4	20		
	6. Nombre des mécanismes d'alerte et de prévention des VS-LC & VBG mis en place, conformément à la stratégie de CCC	1	2016	1	1		
Résultat 2: Renforcer les mécanismes de prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats							
Produit 2.1: Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes	7. Nombre de cas de VS et VBG ayant été rapportés dans les zones d'intervention du projet	11 100	2016	AD	AD	9840	L'exploitation des rapports des avocats, du rapport de l'AFJC, les arrêts de la cour criminelle ainsi que la copie des jugements rendus par le tribunal Bangui et Bimbo en sessions correctionnelles ont permis d'attester le progrès enregistré dans la prise en charge holistique des

							victimes.
	8. Nombre de cas ayant fait l'objet de poursuites	AD	2016	50	200	120	120 jugements rendus au 30 novembre 2019, ce qui constitue un progrès remarquable. Toutefois, il est important que le projet continue les efforts en vue d'atteindre les escomptés à la fin du projet.
Produit 2.2: Les victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel	9. Nombre des cas accompagnés en justice par les ONG locales, les cliniques juridiques et le Barreau ayant fait l'objet de décision judiciaire	4	2016	10	30	23	23 victimes ont été assistées judiciairement lors des audiences des sessions criminelles à Bouar et Bangui par l'AFJC et Barreau Américain
	10. % des victimes prise en charge judiciairement et qui ont été référé et ont eu un accès aux autres services (médical, psychosocial et réinsertion socio-économique)	AD	2016	10%	30%	-Psychosocial : 100% (5051) - Médical : 9,3 % (471) - Assistance juridique UMIRR : 15 % (763) - Réinsertion ⁵ : 10% (80 victimes)	Les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre ont été assistées pour les sessions criminelles et correctionnelles. Plus ou moins 10% des victimes (294 personnes conformément aux rapports du service d'entrée de prise en charge des victimes à l'UMIRR) ayant eu recours aux services de l'UMIRR ont bénéficié des autres services de prise en charge (en l'occurrence médical, psychosocial et juridique)
Produit 2.3: Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre notamment celles affectées par les conflits ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance et durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés	11. Nombre de bénéficiaires (H/F) du parquet de réinsertion socio économique	0	2016	0	50	60 bénéficiaires dont 35 femmes et 25 jeunes filles 36 victimes pour les AGR 24 victimes pour la formation professionnelle	La stratégie développée par le projet a permis d'appuyer les survivantes des VBG et VS à accéder à une source de revenu et à des moyens de subsistance. Le résultat obtenu est au-delà de la cible prévu.

⁵Calculé sur base des cas ayant passé la prise en charge juridique et non sur l'ensemble des cas reçus.

	12. Nombre de structures/mécanismes rendues fonctionnelles pour la formation et la réinsertion des femmes victimes des VSBG et membres de la communauté	0	2016	2	6		
--	---	---	------	---	---	--	--

Pour une meilleure appréciation de la performance du projet, la mission d'évaluation a procédé à l'analyse détaillée des activités par produit.

Résultat 1 : Le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre est renforcé

Produit 1.1. : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relative à la lutte contre les VSBG sont renforcées

L'exploitation des rapports annuels fournis par le projet indiquent les progrès n'ont pas été enregistrés de manière satisfaisante sur ce produit. Certes, la révision du code de la famille a été réalisée. Par contre, pour les textes de lois spécifiques, la mission note que la révision des lois existantes et l'adoption d'une législation spéciale sur la question ainsi que la mise en œuvre de politiques et procédures de mise en application des lois n'ont pas été réalisées au cours de la période. Par ailleurs, les acteurs judiciaires et les femmes de la société civile durant les ateliers de renforcement des capacités estiment que sur la question des violences sexuelles et basées sur le genre, les textes de lois favoriseraient une lutte contre ces faits. Cependant, il serait utile de se concentrer sur leur application plutôt que sur leur révision⁶.

Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre

Dans le but d'améliorer les capacités techniques des acteurs nationaux dans la mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les VS, plusieurs types d'appuis ont été apportés par le projet :

- 35 acteurs (Magistrats) de la chaîne pénale des juridictions de Bangui, Bouar, Bocaranga Bozoum, Berberati, Nola, Carnot, ont vu leurs capacités renforcées sur le traitement des cas de VBG et disposant du recueil de textes juridiques nationaux, régionaux et internationaux sur les VBG ;
- 41 Greffiers et Secrétaires du parquet de la chaîne pénale des greffes correctionnels et d'instruction de Bangui, Bouar, Carnot, Berberati, Nola, ont vu leurs capacités renforcées sur les pratiques du parquet et la tenue des greffes et les plumitifs dans les dossiers liés aux VBG ;
- 30 Officiers de Police Judiciaire(OPJ) en 2019 ont renforcé leurs capacités sur la rédaction des procès-verbaux, de la qualification pénale des comportements et actes incriminés.
- 34 journalistes et animateurs, dont 24 hommes et 10 femmes ont vu leurs capacités renforcées sur les droits de la femme et la lutte contre les SGBV dans les villes de Bouar, de la Nana Mambéré (Bouar), Mambéré Kadéï (Berberati) Sangha Mbaéré (Nola) et Bayanga, la Lobaye (Mbaïki), L'Ombella -Poko (Boali, et Ouham (Bossangoa) la Kémo (Sibut) en juin 2019.
- Les forces de sécurité engagées dans la lutte contre les VBG à Tombouctou sont mieux équipées (moto, matériels informatiques, panneaux solaires, lits...) pour faire face aux VBG.

L'analyse de différents documents (rapports et entretiens) témoigne de la mise en place de points focaux genre dans les commissariats de police dans les régions, ainsi que la mise en place d'un centre de prise en charge holistique.

L'ensemble de ces actions engagées ci-dessus pour faciliter l'assistance et la protection des femmes victimes, l'implication et la participation de certains acteurs (police, société civile, justice, ONG, parlementaires...) ont eu comme effets l'émergence d'une dynamique positive de protection, de

⁶ Rapport semestriel du projet SGBV, 2019

prise en charge et d'accompagnement des victimes, de faire des VBG, un débat public. La question « VBG » auparavant marginale est aujourd'hui devenue une question.

Appréciation des victimes sur les services du système judiciaire

L'analyse des différentes informations issues de l'évaluation permettent de conclure une amélioration en termes d'accès des victimes aux services du système judiciaire. Plusieurs femmes enquêtées ont affirmé que l'accès aux services du système judiciaire a augmenté. Cependant, la majorité des victimes survivantes des VBG ne sont pas toujours satisfaits des résultats des jugements rendus si bien qu'elles n'ont pas confiance à la justice. A titre d'exemple, un cas de viol a été commis sur une fille de 15 ans (mineure selon la loi centrafricaine), traité et qualifié de crime par l'UMIRR a été requalifié par les juges du parquet étant comme un attentat à la pudeur. Cette manière de faire de la justice n'inspire pas confiance et certaines victimes abandonnent en cours de route la procédure. Or, les différentes reçues par les magistrats sur les questions de VBG, l'implication des acteurs de la chaîne pénale, l'élaboration de stratégie nationale de lutte contre les VBG devraient permettre de rétablir la confiance entre la communauté et la justice.

Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG.

Des activités de sensibilisation et de communication ont permis à l'UMIRR de se faire connaître par la communauté. Un contrat de service a été conclu avec la radio NDEKELUKA en vue de sensibiliser la population sur le rôle, la mission et le fonctionnement de l'UMIRR. Des séries d'émissions (Tables rondes, spots, chroniques, production théâtrale radiophonique, etc.) ont été réalisées impliquant plusieurs acteurs dans la réalisation, notamment, les éléments de l'UMIRR, les acteurs judiciaires, les acteurs de la société civile, les leaders communautaires, les leaders des associations des femmes et des jeunes ainsi que le groupe théâtral "linga".

L'implication des leaders communautaires dans le fonctionnement de l'UMIRR, la prise en charge des victimes de VSBG au sein de l'Unité, la saisine de l'UMIRR sont notamment les thèmes qui ont été abordés.

Pour couvrir les zones rurales, des supports de communication (CD) ont été produits et servis pour faire une large diffusion dans les radios communautaires à l'intérieur du pays.

Les entretiens et l'analyse des rapports du projet ont permis à la mission de conclure que les actions de sensibilisation et de communication menées ont permis aux victimes et les communautés des zones cibles de connaître leurs droits et font recours aux mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre. Les statistiques reçus de l'UMIRR en 2017 sur le recours de la population vers ses services démontrent avec suffisance le résultat atteint par ces médias à Bangui. Environ, 800 personnes ont recouru à l'UMIRR depuis son opérationnalisation.

En termes de renforcement des capacités des communautés, plusieurs formations et sensibilisation ont été organisées en 2017. Environ Parmi les soixante (60) leaders communautaires et responsables des organisations de la société civile dont 23 hommes et 37 femmes ont été sensibilisés autour de la journée internationale pour l'élimination de violences sexuelles en temps de conflits célébrée le 19 juin de chaque année.

Dans le cadre de mise en place des mécanismes communautaires de lutte contre les VBG, 120 personnes dont 56 hommes et 64 femmes membres des comités locaux VBG ont été formés en 2017 parmi lesquels les autorités locaux, les chefs des quartiers et les chefs de groupes, les leaders des

organisations des femmes et des jeunes sur les modules axés sur les questions liées aux Droits de l'Homme, de la Femme, de l'Enfant et les violences basées sur le genre sur toutes ses différentes formes.

Le projet a sensibilisé les autorités locales, les chefs de quartiers, les leaders des organisations des femmes et de jeunes sur la Résolution 1325 et connexes. Aussi, les capacités des acteurs de lutte contre les VBG ont été renforcées à l'occasion de la Campagne des 16 jours d'activisme durant la mise en œuvre du projet.

Résultat 2 : Les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique sont renforcés

Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes.

Pour assurer la protection juridique et judiciaire des victimes, le projet SGBV a renforcé les capacités des institutions judiciaires et l'UMIRR à travers (i) la mise en œuvre des activités relatives à la consolidation et le renforcement de l'enquête et du travail judiciaire développés par les éléments de l'UMIRR, y compris le développement des mesures de protection des témoins ; (ii) la formation des éléments de la Police et de la Gendarmerie Nationale travaillant sur les violences sexuelles; et (3) la coordination optimale avec l'Unité de police spéciale rattachée à la Cour Pénale Spéciale (CPS).

- **Renforcer l'enquête et le travail judiciaire développés par les éléments de l'UMIRR, y compris le développement des mesures de protection des témoins**

Selon les statistiques des cas reçus à l'UMIRR fournies par les autorités de cette institution pendant l'évaluation (décembre 2019) font état de 7567 cas des violences basées sur le genre et autres formes de violences sexuelles enregistrés dont 1447 victimes VS (liées au conflit) et 2093 cas de violation des droits de l'enfant. On compte 1114 Procès-verbaux établis dont au moins 498 cas liés aux VS.

A ce jour, 34 cas de viol ont été traités en session criminelle et environ 400 cas jugés en session correctionnelle. A la date de l'évaluation, certains dossiers sont restés en cabinet d'instruction.

Il est à noter que la formation des OPJ en technique d'enquête et d'audition des témoins a permis d'améliorer leur façon de travailler dans la confidentialité.

- **Renforcer les capacités du personnel de la police judiciaire sur la répression des cas de violences sexuelles, basées sur le genre et liées aux conflits, d'exploitation et abus sexuels**

La mission note avec satisfaction les progrès enregistrés en termes de renforcement des capacités du personnel de la police judiciaire. En effet, les OPJ de l'UMIRR, de l'Unité Spécialisée de Police rattachée à la CPS et les OPJ et les points focaux genre des Commissariats de Police et Brigades de la Gendarmerie ont vu leurs capacités sur la communication avec les victimes, les techniques d'enquête et les systèmes de référence renforcés. Aussi, des séries de formation ont été organisées à l'attention des formateurs des OPJ sur les violences sexuelles y compris les violences sexuelles liées au conflit, autres formes de violences basées sur le genre ainsi que des exploitations et abus sexuels.

Produit 2.2 : Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel.

L'amélioration des services d'assistance para-juridique et juridique offerte par les organisations locales et les cliniques juridiques a permis d'accroître la confiance et la volonté des populations locales au regard de la justice formelle. Le renforcement des capacités des structures existantes par le biais de formations de base et des soutiens opérationnels a renforcé la dynamique entre les acteurs dans l'assistance juridique et judiciaire.

L'évaluation constate que la fourniture des services auprès des survivantes a connu une amélioration et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale à travers des séances de formation a permis de faire une prise de conscience sur les enjeux liés à la protection des droits des survivantes, la question de la prise en charge intégrée. Sur la base des entretiens avec les victimes survivantes des VBG, l'assistance judiciaire fournie aux victimes a permis aux victimes d'être rétablies dans leur droit et d'avoir une référence pour d'autres services de prise en charge. Toutefois, des irrégularités ont été dénoncées dans l'établissement des jugements et des Procès verbaux par les juridictions judiciaires et l'UMIRR.

Appréciation des victimes sur les services de prise en charge médical, psychosocial et légal

En termes d'appréciation des victimes sur les services de prise en charge, nous avons noté auprès de nos enquêtés des éléments d'appréciations sur les aspects, médicaux, psycho-sociaux et juridiques suivants :

❖ Au niveau médical

En absence des données statistiques fiables, les entretiens réalisés par la mission avec les acteurs de mise en œuvre permettent de conclure qu'il y eu certes une prise en charge médicale des victimes. Cependant, elle n'est pas satisfaisante car le service de l'UMIRR dédié à la prise en charge médicale est dépourvu de moyens de travail tels que les kits médicaux, l'ambulance etc. Si bien que les victimes sont souvent orientées vers les centres de santé ou les ONG comme Médecins Sans Frontières. L'une des insuffisances de la prise en charge médicale est le retard au niveau de l'accès par certaines femmes victimes de violences sexuelles.

❖ Au niveau psycho-social

Il faut reconnaître que les sensibilisations et l'existence du numéro vert 4040, et les services de référence ont été des éléments qui ont facilité l'accès des victimes au service de prise en charge psychologique. Cependant, l'accès des victimes au niveau des services psycho-social pose toujours un sérieux problème. Après l'appel de la ligne verte 4040, le déplacement est subordonné au paiement du carburant ou autres moyens.

❖ Au niveau légal

Il ressort de nos entretiens avec les victimes survivantes des VS et VBG que la réponse juridique reste un véritable défi. En effet, l'accès à la justice ne constitue pas un problème, la difficulté réside lorsque les dossiers ficelés par l'UMMIR sont acheminés à la justice. Il y'a une lenteur au niveau de la justice dans le traitement des dossiers et la tenue des audiences dans le délai. Cette situation a été confirmée par une victime bénéficiaire du projet.

« J'ai été violé par un homme et l'UMIRR a été saisie. Les faits sont établis et le PV a été transféré au tribunal de grande instance de Bangui pour que la justice soit rendue. A l'heure actuelle, je n'ai pas eu de suite à ma requête. Il faut reconnaître que la communauté n'apprécie pas vraiment ce que font les juges au niveau des tribunaux car il n'y a pas de réalisation d'audience. Il faut attendre 1 à 2 ans pour donner la suite à un procès » Témoignage d'une victime bénéficiaire du projet suivi par l'AFJC.

Par ailleurs, face à ce constat, le projet a appuyé une analyse jurisprudentielle des dossiers de violences basées sur le genre sur la période 2018 et mars 2019. Cette analyse a été suivie de l'organisation d'une table ronde sur l'inspection interne et externe des cabinets d'instructions afin de décélérer les obstacles dans le traitement des dossiers et de formuler des recommandations. Les recommandations ont été suivies par le cadre de concertation Justice-UMIRR.

Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.

- **Réinsertion socio-économique des victimes survivantes des VSBG et VBG**

En vue d'améliorer les conditions socio-économiques des femmes victimes y compris celles affectées par les conflits, le projet a apporté un appui stratégique aux victimes par le biais des kits AGR et de formation professionnelle. Les capacités des victimes sont renforcées du point de vue technique, organisationnel et un appui direct aux activités génératrices des revenus et de production ont été fournis aux bénéficiaires. Pour la mise en œuvre de cette activité, un contrat de partenariat a été signé avec l'AFJC en vue de renforcer l'autonomisation financière des femmes et filles victimes de violence sexuelle et basée sur le genre.

Ainsi, 100 femmes y compris les jeunes filles victimes de violences sexuelles et basée sur le genre ont été identifiées grâce à l'appui de l'UMIRR.

Au titre de résultat, 60 victimes dont 35 femmes et 25 jeunes filles ont été identifiées et réparties selon le besoin de chaque victime :

- 36 victimes identifiées pour les activités génératrices de revenus (AGR);
- 24 victimes tous sont des jeunes filles qui ont opté pour la formation professionnelle (couture, saponification et hôtellerie).

Au total, 31 victimes et bénéficiaires de la formation sur les Activités Génératrices de Revenus ont bénéficié de 31 kits en AGR. Ces kits sont constitués entre autres de : (i) l'huile de palme, (ii) l'huile d'arachide ; (iii) charbon et de fagot ; (iv) courges et des galettes ; (v) vente de poisson fumée ; (vi) de cafétéria ; et (vii) vente de petite alimentation.

La mission d'évaluation reconnaît que des progrès ont été enregistrés dans la réalisation de certains produits du projet. Cependant, des efforts doivent être déployés pour améliorer les résultats d'ici la fin du projet.

Au regard de l'analyse et des constats, l'évaluation attribue une note de **2,5/5**.

5.2.2 Efficacité de la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du projet

L'analyse de l'efficacité de la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du projet est traitée en répondant aux différentes questions ci-dessous :

Q1 : Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?

L'analyse du document du projet par la mission a montré que les objectifs et les produits du projet SGBV sont bien définis et clairs présentant une logique d'intervention cohérente. C'est pourquoi, la mise en œuvre s'est déroulée jusqu'à présent sans difficulté. Cependant, le faible niveau de mobilisation des ressources constitue un frein à la réalisation des objectifs du projet qui est de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.

Q2 : Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?

La participation des parties prenante (les magistrats, les greffiers, les OPJ, les leaders communautaires, les victimes survivantes des VBG, les ONG, les autorités locales ainsi que la communauté) aux formations, et aux caravanes sur la résolution 1325 a permis de développer une prise de conscience et de mieux connaître leurs rôles en matière de genre et de prévention des VS et VBG. Les messages d'information et de sensibilisation à travers les radios, la télévision, les spots ont permis à la communauté d'être sensibilisé les effets néfastes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre et liées au conflit. Cette participation effective des parties prenantes a permis de contribuer à la réalisation des objectifs du projet.

La mission juge l'efficacité de la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du projet moyennement satisfaisante et attribue la note de **2,5/5**.

5.2.3 Facteurs ayant contribué ou non aux progrès actuels du projet

A- Facteurs facilitants les progrès du projet sont entre autres :

- Le choix de l'AFJC comme partenaire mise en œuvre a été un facteur favorable pour les progrès enregistrés surtout au niveau de l'appui juridique et de la prise en charge des victimes pour leur réinsertion socioéconomique ;
- L'implication des partenaires ONUSIENS (UNPOL/MINUSCA et ONUFEMMES) ;
- L'implication des partenaires nationaux depuis la formulation jusqu'à la mise en œuvre à travers les Ministères de la Justice, de la Sécurité Publique, de la Promotion de la Femme et de la Santé ;
- Le renforcement de la prise en charge holistiques des VBG (psychologique, médical et légal) ;
- L'implication des leaders communautaires (chefs des quartiers, chefs religieux, chefs de village etc.) ;
- L'appropriation du projet par les victimes survivantes bénéficiaires du projet est un facteur qui a favorisé les progrès enregistrés.

B- Facteurs limitants les progrès du projet sont entre autres :

Sept (7) facteurs essentiels ont constitué des goulots d'étranglement à la performance du projet. Il s'agit entre autres :

- Le faible niveau de mobilisation des ressources ;
- La lenteur dans la procédure d'instruction (parfois 2 ans pour rendre la justice) décourage les victimes à poursuivre la procédure enclenchée même si elle gratuite ;

- La requalification des infractions par les juges au niveau de Parquet selon leur propre humeur après l'établissement des faits et les PV de l'UMIRR n'encourage pas la collaboration entre les services judiciaires et l'Unité ;
- La réticence de certaines victimes à porter plainte (peur de la stigmatisation) ;
- L'insuffisance du personnel et du matériel a impacté négativement sur l'efficacité de l'UMIRR ;
- Le nombre réduit du staff du projet et le manque de moyen logistique constituent un frein à la mise en œuvre des activités dans toutes les zones d'intervention du projet ;
- L'insécurité a joué en défaveur des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans certaines zones cibles du projet, plus particulièrement à l'intérieur du pays.

De l'analyse des facteurs ci-dessus, une note de **2,5/5** est attribuée car les facteurs de succès et défavorables ont tous le même degré d'influence sur mise en œuvre du projet.

5.2.4 Le rattachement des indicateurs de suivi évaluation des produits à l'effet escompté (les indicateurs sont-ils appropriés ?).

De l'analyse du cadre de résultats du projet, l'évaluation juge que les indicateurs de suivi et d'évaluation des produits ont été très bien définis et rattachés à l'effet escompté. En effet, tous indicateurs sont SMART (Spécifique, Mesurable, Accessible et Réaliste dans le Temps), appropriés pour le projet. L'appréciation est satisfaisante et une note de **4/5** est attribuée.

5.2.5 Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par ces partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces.

Les structures de gestion à savoir : (i) le comité de pilotage ; (ii) le comité technique ; et (iii) l'unité de gestion du projet mises en place et les méthodes de travail développés par le PNUD ainsi que les autres partenaires ont été bénéfiques pour le projet en termes d'appropriation nationale des objectifs, résultats et activités. Les partenariats développés avec l'UMIRR, l'AFJC, la MINUSCA ont permis de réaliser les activités d'assistance judiciaire et juridique des victimes et de sensibilisations de la communauté et des leaders communautaires sur les questions de VS et VBG.

Sans oublier le Ministère de la promotion de la femme principalement et les autres organisations de la société civile qui ont joué un rôle crucial dans les activités de sensibilisations, formations, rédactions des stratégies pour OFCA et du PNUD.

En conclusion, la mission estime que ces partenariats ont été efficaces à la réalisation des activités du projet de par les apports techniques et les mandats de chacune des institutions et affecte une note de **3,5/5**.

5.2.6 Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâches ?

L'effectif de staff de projet initialement prévu était de six (6) personnes composé de : une Spécialiste de Projet Violences sexuelles et basées sur le Genre (International) ; deux (2) Experts nationaux Genre et Justice (SB4) ; d'un (1) UNV Expert Chargé de S&E & Reporting ; d'un (1) Associé(e) administratif et financier (SB) et d'un (1) chauffeur (SB1).

D'après les entretiens menés auprès de l'équipe de gestion et l'examen du document de projet, l'effectif du personnel s'est réduit à trois (3) personnes ceci a impacté significativement sur l'efficacité du projet en termes de l'exécution des activités et du délai de livrables des outputs.

Il est à noter que depuis le début de l'année 2019, une associée genre a été recrutée augmentant l'effectif du personnel à quatre (4). Celle-ci est prise en charge par un autre projet pour appuyer les activités du projet SGBV. Même si, les compétences requises sont à la hauteur de leurs tâches, le partage du personnel sur plusieurs tâches affecte le rendement de celui-ci. Par exemple, un (1) experte nationale justice recrutée par le projet exerce en lieu place de l'expert national en charge du genre. De plus, l'UNV Expert Chargé de S&E & Reporting n'a pas été recruté ainsi que le chauffeur. Le travail de reporting a été exécuté par le Spécialiste en Suivi-Evaluation du Programme. D'après l'analyse, l'évaluation attribue la note **2,5/5**.

5.2.7 Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

Le dispositif de gestion et de suivi des activités de projet a été mis en place. Il s'est traduit par la mise en place de trois organes suivants : un (1) comité de pilotage, un (1) comité technique, et une (1) unité de gestion du projet.

Le comité de pilotage mise en place à cet effet devrait se tenir au moins une fois par an⁷ selon le plan de suivi du projet. Cette instance de gouvernance décisionnelle ne fut pas régulièrement fonctionnelle ce qui a entraîné une gestion plus opérationnelle que stratégique du projet. La réactivité et la pro activité dépendent plus de l'unité de gestion et de quelques partenaires impliquées dans la mise en œuvre du projet. La mission fait observer que le plan de l'évaluation prévu par le projet n'a pas respecté conformément aux fréquences de l'évaluation. A titre d'exemple, l'évaluation à mi-parcours est réalisée en novembre 2019 au lieu de juin 2018.

Par ailleurs, les risques ont été bien analysés dans le journal dans les différents rapports annuels du projet produits par l'unité de gestion du projet. Tous ces risques ont été l'objet de renseignement dans la base de données du PNUD (ATLAS) et sont régulièrement mis à jour et l'évaluation note **3/5**.

De ce qui précède le tableau ci-dessous résume l'appréciation des facteurs d'efficacité dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Notation des facteurs d'appréciation de l'efficacité

Facteurs d'appréciation de l'efficacité	Notation (1-5)
Facteur « A » : Niveau actuel de réalisation des produits du projet	2,5
Facteur « B » : Niveau d'atteinte des objectifs du projet	2,5
Facteur « C » : Identification des facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes à l'intervention du PNUD ayant affecté la mise en œuvre du projet	2,5
Facteur « D » : Degré de rattachement des indicateurs de suivi évaluation des produits à l'effet escompté (les indicateurs sont – ils appropriés).	4
Facteur « E » : Les structures de gestion mises en place ainsi que	3,5

⁷ Document du projet, section 4 plan de suivi-évaluation, page 28

les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par ces partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces.	
Facteur « F » : Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâches ?	2,5
Facteur « G » : Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?	3
Total	20,5

L'examen des facteurs clés de l'efficacité globale du projet a permis à la mission de dégager une appréciation **moyennement satisfaisante** avec une note de **20,5/35**.

5.3 Efficience de la mise en œuvre

L'efficience du projet SGBV est appréciée suivant les paramètres du niveau de mobilisation, de l'utilisation et de l'affectation des ressources.

5.3.1 Mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles

- *Mobilisation des ressources financières*

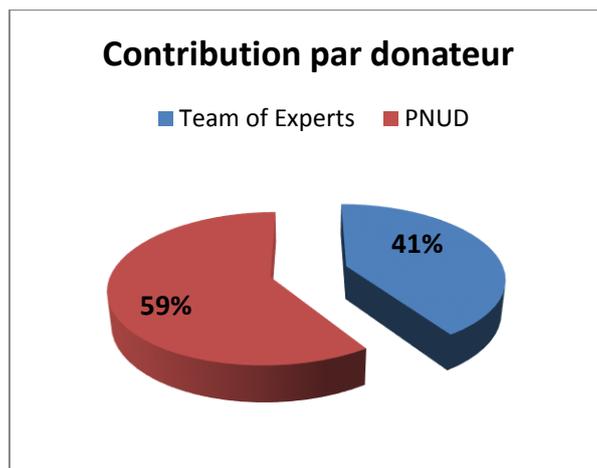
A titre de rappel, le budget planifié du projet SGBV s'élève à **3 535 144,67 US dollars** mais à la date d'évaluation à mi-parcours c'est-à-dire à 2 ans et 3 mois d'exécution seulement **1 255 180,00 US dollars** ont été mobilisés, soit **35,51%**. Les ressources mobilisées se répartissent de la manière suivante : **172 000 USD en 2017, 291 000 USD en 2018** et **792 180,00 USD en 2019**. Le ratio montant mobilisé/montant attendu montre bien le faible niveau de mobilisation des ressources. Ce faible niveau de mobilisation s'explique par l'absence de la stratégie de mobilisation des ressources qui devrait en principe cartographier les potentiels partenaires techniques et financiers intéressés par les questions de VS et VBG et/ou intensifier le plaidoyer auprès de ces PTF pour apporter les ressources substantielles en vue de l'exécution des activités du projet. La mission juge le niveau de mobilisation des ressources moyennement insatisfaisant et affecte une note de **2/5**.

Par ailleurs, si l'on compare les ressources mobilisées **1 255 180, 00 US dollars** avec le budget attendu **1 280 180,00 US dollars** sur la période, le taux de mobilisation des ressources est de **97,82%**. Au regard de l'analyse, le projet SGBV présente une efficience appréciable en termes de mobilisation des ressources attendues.

Sur le budget mobilisé, le PNUD a contribué à hauteur de **59%**. Tan disque, la contribution du TOE est de **41%**.

La figure ci-dessous présente la contribution financière apportée par donateurs.

Figure 1 : Niveau de contribution financière par donateur



- **Mobilisation des ressources humaines et matérielles**

Le faible niveau de mobilisation des ressources a impacté négativement sur le nombre de staff qui devait être recruté en vue de mettre en œuvre le projet. En effet, le document du projet prévoyait le recrutement d'un Spécialiste de Projet Violences sexuelles et basées sur le Genre (International) ; de deux (2) Experts nationaux Genre et Justice (SB4) ; d'un (1) UNV Expert Chargé de S&E Reporting ; et d'un (1) Associé(e) administratif et financier (SB) et d'un (1) chauffeur (SB1). D'après les entretiens avec l'équipe du projet, tout le personnel du projet n'a pas été recruté. Le projet a été mis en œuvre avec un effectif réduit à quatre (4) staffs au sept (7) comme prévus.

S'agissant des ressources matérielles, le projet SGBV ne dispose pas de son propre moyen logistique pour la mise en œuvre des activités. Si, le projet n'a pas enregistré des progrès à ce stade, cela est imputable d'une part au manque de matériel roulant pouvant faciliter l'exécution des activités du projet. La mission fait observer que la mise en œuvre du projet aurait pu être efficace, si le nombre de staff initialement prévus était effectivement recruté, opérationnel et le matériel roulant tel que prévu dans le budget initial acquis pour la mise œuvre des activités tant à Bangui et ses environs qu'à l'intérieur du pays. L'évaluation juge moyennement satisfaisant la mobilisation des ressources matérielles et humaines et affecte la note **3/5**. Globalement, l'appréciation de ce facteur est moyennement satisfaisante et attribue une note de **2,5/5**.

5.3.2 Efficience par rapport à l'utilisation des ressources

L'analyse de l'efficience par rapport à l'utilisation des ressources a été faite à deux (2) niveaux. Le premier concerne l'analyse des dépenses effectuées par rapport aux ressources mobilisées en vue de dégager la capacité d'absorption du projet. Le second niveau l'analyse de l'utilisation des ressources et le budget global du projet.

- **Analyse des dépenses effectuées par rapport aux ressources mobilisées**

Le tableau ci-dessous présente la situation exacte des dépenses effectuées durant les deux années et 3 mois de la mise en œuvre du projet.

Tableau 11 : Dépenses effectuées par rapport aux ressources mobilisées

Année	Ressources attendues	Ressources mobilisées	Dépenses effectuées	% d'exécution du budget
2017	200 000,00	172 000,00	156 973,71	91,26
2018	291 000,00	291 000,00	314 659,90	108,13
2019	792 180,00	792 180,00	493 167,30	62,25
Total	1 283 180,00	1 255 180,00	964 800,91	76,87

Source : Calcul du consultant à partir des rapports financiers du projet

Au regard du tableau ci-dessus, l'analyse des dépenses effectuées par rapport aux ressources mobilisées sur la période indiquée ci-haut indique un taux d'exécution du budget satisfaisant qui s'établit à **76,87%**. Si l'on compare le niveau des ressources mobilisées et les ressources attendues, le projet à une certaine capacité de capter les ressources annoncées car le taux s'établit à **97,82%**. La mission d'évaluation attribue la note de **4/5**.

- Analyse de l'utilisation des ressources par rapport au budget global du projet.

De manière globale, l'efficacité de l'utilisation des ressources par rapport au budget global du projet n'est pas satisfaisante. Le taux d'absorption des ressources s'est établi à **27,29 %** par rapport au budget global du projet. La mission d'évaluation conclut que les ressources prévisionnelles n'ont pas été mobilisées suffisamment pour réaliser les activités du projet. Les moyens financiers, humains et matériels mobilisés n'ont pas permis de progresser vers l'atteinte des résultats escomptés. Une note de **1,5/5** est attribuée à ce sous facteur.

Au niveau de chaque objectif spécifique/résultat, l'analyse détaillée fait ressortir une faible absorption des ressources. On note des écarts considérables qu'on peut qualifier des reliquats. Par exemple pour l'objectif spécifique 1, on enregistre un reliquat de **312 037,85 USD**, soit **32,90 %** du budget initial. Tandis qu'au niveau de l'objectif spécifique 2, enregistre un reliquat de **1 197 128,49 USD**, correspond à **6,11%** du budget global initial. S'agissant de la coordination, suivi et évaluation du projet, l'analyse fait état d'un reliquat de **1 106 043,26 USD**, soit environ **25,06 %**. En conclusion, l'utilisation des ressources présente un reliquat (écart) de **2 570 343, 79 USD** soit **72,71%** du budget initial sur la période de l'évaluation à mi-parcours (voir tableau ci-dessous pour les détails).

Tableau 12 : Analyse détaillée de l'efficacité de l'utilisation des ressources par rapport au budget global du projet

Résultats/Objectifs spécifiques	Budget prévu	Montant Dépensé			Total Dépense	Balance	% utilisation
		2017	2018	2019			
Objectif spécifique 1: Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre.	465 000,00		90 674,35	62 287,80	152 962,15	- 312 037,85	32,90

Objectif spécifique 2: Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique	1 275 000,00		47 156,96	30 714,55	77 871,51	- 1 197 128,49	6,11
Coordination, suivi et évaluation	1 475 951,76		157 229,95	212 678,55	369 908,50	-1 106 043,26	25,06
Autres activités			19 598,64	158 205,40	177 804,04		
Autres charges (opérations et GMS)	319 192,94			29 281,00	29 281,00		
TOTAL	3 535 144,70	156 973,71	314 659,90	493 167,30	964 800,91	- 2 570 343,79	27,29

Source : Calcul du consultant, à partir des données du rapport financier 2017, 2018 et 2019.

Au regard de l'analyse ci-dessus, la mission d'évaluation juge l'utilisation de ressources moyennement satisfaisante et attribue la note **2,75/5**. Cette note représente la moyenne des deux sous-facteurs analysés ci-dessus.

5.3.3 Efficience par rapport à l'affectation des ressources

L'appréciation de l'affectation des ressources financières est faite en vérifiant la répartition entre les activités directes du projet destinées aux principaux bénéficiaires (institutions étatiques) et les victimes survivantes des violences basées sur le genre et les violences sexuelles et celles liées à la coordination, suivi et évaluation du projet.

D'après l'analyse du budget global du projet, la proportion attendue des frais de gestion était de **45,89%** à la clôture des comptes sans les charges communes, d'opérations et le GMS et **54,11 %** affectée aux différents produits donc aux principaux bénéficiaires et bénéficiaires indirects à l'exception des charges communes et opérations.

L'analyse de l'affectation des ressources réelles montre une efficience **moyennement satisfaisante (S)**. Environ **52,49%** des ressources ont été affectées aux bénéficiaires directs et indirects du projet et **47,51 %** pour la gestion du projet et suivi. Mais, on constate une hausse légère des frais de gestion d'environ **2%** supplémentaire.

Au vu de cette analyse, comparativement au taux initialement prévu en termes d'affectation des ressources, la mission estime que le taux des frais de gestion se rapproche progressivement de celui des ressources consacrées aux activités du projet. Ce qui dénote une faible efficience en termes d'affectation des ressources du projet. La mission de l'évaluation attribue la note de **2/5**.

Le tableau ci-après montre l'affectation des ressources entre les bénéficiaires et la gestion du projet.

Tableau 13: Affectation des ressources réelles entre bénéficiaires et la coordination, suivi et évaluation du projet

	Montant (USD)	Montant (FCFA)	Poids (%)
Ensemble des activités du projet et Suivi	408 637,70	232 923 489	52,49
Coordination, suivi et évaluation du projet	369 908,50	210 847 845	47,51
Total	3 535 144,70	443 771 334	100

Source : Calcul du consultant à partir des rapports financiers du projet

5.3.4 Efficience liée aux systèmes de S&E utilisés par le PNUD

En termes des systèmes de suivi et évaluation développés par le PNUD et utilisés par le projet SGBV, la mission d'évaluation précise que le suivi du projet a été régulier et conforme aux normes du bureau PNUD. Les différentes missions de suivi sur le terrain ont permis de documenter les progrès enregistrés et renseigner dans Atlas. Toutefois, l'évaluation fait observer que le travail de suivi du projet a été réalisé par le spécialiste de suivi-évaluation du programme. Or, un projet de grande envergure couvrant plusieurs zones d'interventions comme celui là devrait être appuyé par un expert recruté uniquement pour le suivi des activités sur le terrain. Pour question d'efficacité et d'efficience, il serait judicieux de respecter le dispositif de gestion du projet qui prévoyait le recrutement d'un expert chargé de monitoring et reporting. A ce niveau, l'appréciation est moyennement satisfaisante, une note de **3/5** est affectée à ce facteur.

5.3.5 Efficience par rapport au partenariat

La stratégie de mise en œuvre du projet SGBV a accordé une place de choix au partenariat, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des activités sur le terrain. En effet, les activités de sensibilisations ont été développées en partenariat avec l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR) , l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) et le Réseau des journalistes des radios communautaires et le Réseau des journalistes de promotion du genre et la lutte contre l'impunité.

Les principaux bénéficiaires du projet en particulier, le Ministère de la promotion de la femme et les certaines organisations de la société civile ont été impliqués dans les activités de sensibilisations et de formations. Il est à noter que les partenariats noués avec ces institutions ont été très bénéfiques à la réalisation des activités du projet à travers leurs apports techniques dans le respect de leurs mandats.

Toutefois, la mission fait observer qu'aucune passerelle pour assurer la continuité de l'accompagnement des femmes survivantes des VBG promotrices des AGR, pourtant crucial pour la durabilité de leurs activités. L'évaluation juge satisfaisant l'efficience liée au partenariat et affecte une note **4/5**.

L'efficacité est appréciée à travers la notation des facteurs ci-dessous :

Tableau 14 : Notation des facteurs d'appréciation de l'efficacité

Facteurs d'appréciation de l'efficacité	Notation (1-5)
Facteur « A » : Niveau d'exécution du budget par rapport aux ressources du projet	2,5
Facteur « B » : Niveau d'affectation des ressources financières pour obtenir des résultats	2,75
Facteur « C » : degré d'efficacité par rapport à l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières	2
Facteur « D » : degré d'efficacité par rapport aux mécanismes de suivi-évaluation	3
Facteur « E » : Degré d'efficacité de la stratégie de partenariat	4
Total	14,25/25

L'analyse des différents facteurs entrant en ligne de compte dans le pronostic de l'efficacité se situe selon le tableau ci-dessus à **14,75/25** rapporté à l'échelle de l'efficacité, l'appréciation est **moyennement satisfaisante**.

5.4 Durabilité

L'examen de ce critère se fait sur la base des nouvelles directives du guide d'évaluation du PNUD⁸ pour tenir compte de plusieurs changements intervenus au PNUD au cours des dernières années, et pour qu'elles correspondent au nouveau Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD). L'analyse de la durabilité est faite à travers les différents points ci-dessous.

1 : Risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet

Sur cette question, la mission estime qu'il existe des risques financiers qui menaceraient la durabilité des acquis du projet. En effet, le projet a apporté un appui multiforme incontestable à l'UMIRR à travers les activités de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles. Les équipements (ordinateurs, véhicules, générateur etc.) reçus par l'Unité méritent d'être entretenus. Les formations reçus par les OPJ, les leaders communautaires, les ONG et le personnel de la chaîne pénale ont permis à ceux-ci de changer de comportement. Toutefois, ces actions entreprises méritent d'être poursuivies afin garantir les acquis du projet. Malgré ces points positifs qui contribuent à la durabilité du projet, le financement et la prise en charge des VBG par des acteurs non étatiques pourraient constituer des freins à long terme. Il est important que l'Etat joue son rôle de leadership, en mobilisant des ressources nationales pour la continuité des actions. Au regard des constats ci-dessus, la mission attribue la note de **2,5/5**.

2 : Ressources financières et économiques disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet

D'après les résultats des entretiens semi-structurés avec les informateurs clés et de l'examen des rapports mis à disposition de la mission, le gouvernement centrafricain vient d'inscrire dans la loi de finances 2020, une ligne budgétaire relative à la question des violences sexuelles (VS) et violences basées le genre (VBG). Cette initiative permet de disposer des ressources financières et économiques

⁸ Guide d'évaluation du PNUD, janvier 2019

en vue de préserver les bénéfices réalisés par le projet. Cependant, la traduction de cette loi dans les faits reste un défi majeur. La mission attribue la note **2/5**.

3 : Risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays

La mission estime que (i) l'instabilité politique ; (ii) la mauvaise gouvernance ; et (iii) l'insécurité dans les zones du projet particulièrement à Bambari, Kagabandoro, Bria, Bossangoa etc. sont autant des risques sociaux ou politiques qui pourraient menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays. L'appréciation de la mission sur ce facteur est moyennement satisfaisante et affecte une note **2/5**.

4 : Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet

Sur cette question, la RCA dispose d'un certain nombre des politiques et instruments juridiques tendant à promouvoir l'égalité des sexes. Notamment, la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 reconnaît en ses articles 1 et 2, l'existence des droits de l'homme comme base de toute communauté humaine, de la paix et de la justice. Sur le plan législatif, le projet évolue conformément à la loi n° 97.013 du 11 novembre 1997 portant code de la famille en République centrafricaine même si, elle est en cours de relecture pour la rendre en phase avec les instruments internationaux.

Il faut noter que des avancées importantes pour l'égalité de genre et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ont été enregistrés et peuvent être relevées dans les lois suivantes : (i) l'Ordonnance 66/26 relative à la promotion de la jeune fille du 31 mars 1966 ; (ii) l'Ordonnance 66/16 du 22 février 1966 portant abolition de l'excision (iii) la loi 06.005 du 20 juin 2006 relative à la Santé de la Reproduction qui « garantit l'égalité en droit et en dignité de tous les individus en matière de santé de la reproduction, sans aucune discrimination basée sur le sexe (iv), Loi n°. 10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal qui réprime les crimes et délits commis sur les femmes et les enfants, notamment les violences sexuelles. (v) La loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA qui complète cette incrimination en définissant les différentes formes de violences à l'égard des femmes (vi). La création par le Décret n°15/007 du 8 janvier 2015, de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) basée à Bangui, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police et ayant une compétence nationale (vii). La loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour pénale Spéciale, chargée d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et les violation graves du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles, commis sur le territoire de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 2003. (viii) la loi n° 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes en République Centrafricaine (ix) la loi n° 17.012 du 24 mars 2017 portant code de justice militaire centrafricain.

L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR) basée à Bangui et ayant une compétence nationale, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police créée par le décret n°15/007 signé du 8 Janvier 2015, constitue un cadre propice et approprié pour la prévention et la répression des infractions relatives aux violences

sexuelles liées au conflit et autres formes de violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant, ainsi qu'à la prise en charge efficace et efficiente des victimes.

La stratégie nationale du RCPCA 2017-2021 place les questions de protection et lutte contre les violences sexuelles, de participation politique des femmes, de résilience ainsi que d'autonomisation au cœur des piliers de la stratégie. De plus, l'existence d'une Politique Nationale pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité (PNPEE) et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre constitue une preuve d'engagement politique du gouvernement dans la lutte contre les VBG et les VS.

La mission conclut que les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel a évolué le projet ne représentent aucun risque pouvant menacer la durabilité des bénéficiaires du projet. Cependant, on note des contradictions de certaines dispositions des textes nationaux (ex : code de la famille) et internationaux qu'il faudrait chercher à harmoniser. L'évaluation attribue une note **3/5**.

5 : Menace environnementale à travers les actions des agences partenaires de mise en œuvre pour la durabilité des résultats du projet

La mission estime que les actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet ne représentent pas une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet puisque les activités du projet n'ont pas d'impact sur l'environnement. Elle attribue une note de **4/5** à ce facteur.

6 : Risque du niveau d'appropriation des parties prenantes nationales pour la pérennité des bénéficiaires du projet

Le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales ne représente pas vraiment un risque pour la pérennité des bénéficiaires du projet en ce sens que les stratégies développées par le projet a permis aux acteurs de renforcer leurs capacités dans diverses thématiques liées aux VS & VBG. En effet, la durabilité du projet est assurée par :

- La présence et l'implication des acteurs de l'Etat : les fonctionnaires qui pilotent les actions au niveau des structures de prise en charge (police-gendarmerie, affaires sociales, santé, justice etc.) ;
- La désignation des points focaux genres dans les ministères sectoriels et dans toutes les unités de la police/gendarmerie ;
- La collaboration entre acteurs clés (les structures communautaires, les services déconcentrés de l'Etat et les ONG) ;
- La mise en place de centre de référence pour les victimes survivantes des VBG.

La collaboration des femmes victimes survivantes des VBG avec les acteurs de mise en œuvre, constitue des preuves de l'implication des bénéficiaires d'où l'appropriation dans la mise en œuvre du projet. Aussi, l'appropriation des leaders communautaires de la résolution 1325 et autres résolutions connexes est un élément nécessaire à la prévention et à la lutte contre les VBG.

L'approche adoptée par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSCA et leurs partenaires a été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés des outils en matière de lutte contre les VBG et VS. Au regard de cette analyse, une note de **4/5** est attribuée pour apprécier le niveau d'appropriation des parties prenantes.

7 : Mécanismes, procédures et politiques mis en place permettant aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain

L'examen du document du projet, les rapports de suivi ainsi que les discussions de groupe ont montré que la durabilité des résultats pourrait être tenue grâce aux mécanismes suivants:

- L'existence de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences faites aux femmes et aux enfants. La poursuite des actions du projet par l'Unité est un gage de pérennisation des acquis du projet en termes d'assistance juridique et judiciaire des victimes des VS & VBG ;
- Le cadre de Coordination Justice-UMIRR mis en place depuis mars 2019 a pour avantage de faciliter les échanges entre les Officiers de Police Judiciaire et le Parquet en vue de faire avancer les dossiers soumis auprès de la justice. Ce cadre est un mécanisme pouvant pérenniser les résultats obtenus du projet en matière du respect des droits fondamentaux ;
- La mise en place du Coordination nationale de lutte contre les VBG ;
- La mise en place des Comités sous-préfectoraux de lutte contre les VBG.

Au niveau politique, aucune loi spécifique relative pour la lutte contre l'impunité des VS et VBG n'a été prise. Si cette disposition est prise, alors la pérennisation des effets bénéfiques est assurée. La mission d'évaluation attribue la note **3/5**.

8 : Enseignements tirés sont en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, en vue de les faire bénéficier des connaissances acquises par le projet

Les enseignements tirés du projet sont souvent documentés par le projet à travers la production des rapports semestriels et annuels du projet. En effet, trois (3) rapports annuels du projet ont été produits par le spécialiste de suivi-évaluation du programme. Les revues trimestrielles avec les partenaires de mise en œuvre se tiennent régulièrement pour apprécier l'état d'avancement des activités sur le terrain. Les rapports sont partagés avec toutes les parties prenantes au projet pour leur information. D'après les données collectées, la diffusion des rapports auprès des parties prenantes n'est pas régulière. Pour ce faire, la mission d'évaluation attribue la note de **2,5/5** à ce facteur.

9 : Stratégies de désengagement conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet

L'approche d'intervention du projet a permis de former 45 acteurs (Bangui y compris les autres villes du projet) de la chaîne pénale sur les VBG et les VS liées au conflit ainsi que sur les textes juridiques nationaux et internationaux etc. En effet, ces acteurs clés formés constituent des moteurs de changement durable afin de consolider les acquis dans le cadre l'assistance et de la protection des victimes. De plus, l'une des approches d'intervention du projet a été l'acquisition des nouvelles connaissances et compétences des leaders communautaires (chefs de quartiers, chefs religieux, femmes leaders etc), d'acquérir des nouvelles connaissances et des compétences à travers des séances de sensibilisation et de formation. Elle a permis de garantir l'assistance et la protection des droits des victimes des violences liées au conflit et VBG. Par exemple le développement du soutien familial et communautaire auprès des victimes, la collaboration avec les acteurs de prise en charge à travers l'information, la sensibilisation interpersonnelle, la dénonciation positive des cas de VBG sont des mécanismes de pérennisation des acquis après le retrait du projet. La mission estime que les

stratégies de désengagement sont bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise du projet même si des efforts restent à faire dans le cadre de la sensibilisation et de la communication. Une note de **3/5** est attribuée au facteur.

Tableau 15 : Notation des facteurs de durabilité

Facteurs d'appréciation de durabilité	Notation (1-5)
Facteur « A » Durabilité liée aux risques financiers pouvant menacer la durabilité des bénéficiaires du projet	2,5
Facteur « B » Durabilité liée à la disponibilité des ressources financières et économiques,	2
Facteur « C » Durabilité liée aux risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet	2
Facteur « D » Durabilité liée aux risques légaux, politiques et structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet	4
Facteur « E » Durabilité liée aux actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet	4
Facteur « F » Durabilité liée à la documentation des enseignements tirés du projet	3
Facteur « G » degré d'appropriation et d'utilisation par les bénéficiaires des capacités transférées	2,5
Facteur « H » degré des mécanismes mis en place ou créés par le partenaire d'exécution pour la pérennisation	3
Total	23/40

En conclusion, la note attribuée est **23/40**, l'évaluation juge que l'appréciation est **Moyennement Probable (MP)**, risques modérés, si l'on tient compte de risques financiers, économiques et sécuritaires.

6. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN OEUVRE

6.1 Leçons apprises

L'évaluation indépendante à mi-parcours du projet a permis de tirer les leçons suivantes :

- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale (magistrats, greffiers, etc.) est une condition nécessaire pour l'accès des femmes et enfants survivants des VBG et VS à la justice et la sécurité.
- Le développement du partenariat multi acteurs dans un contexte de post conflit favorise le renforcement du système judiciaire.
- Les actions de plaidoyers, l'implication et l'engagement de la société civile à travers les actions de plaidoyer sont essentiels pour faire voter des lois spécifiques sur les VBG.
- La mise en place des unités de prise en charge holistique et leur équipement contribuent à améliorer l'accès des victimes aux services.
- L'implication et la participation des communautés sont des éléments essentiels pour la détection et l'accompagnement des victimes.
- La coordination entre les acteurs au niveau local, régional, national reste le meilleur moyen pour adapter l'offre à la demande.

6.2 Bonnes pratiques

- L'installation de la base des données à l'UMIRR a permis d'avoir des rapports fiables et d'assurer le suivi des dossiers auprès des Parquets et Tribunaux concernés ;
- Les activités de sensibilisation sur le rôle et mission de l'UMIRR réalisées par le Service de prévention, alerte et intervention de l'UMIRR ;
- La ligne verte 4040 gratuite pour saisir les services compétents en cas de VBG est une bonne pratique en termes d'efficacité du projet ;
- Le renforcement des capacités des OPJ des localités ciblées à travers la formation a permis le rapprochement des populations aux cadres de l'UMIRR et facilite la synergie entre les cadres de l'UMIRR et les FSI.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mission d'évaluation estime que les progrès ont été enregistrés par le projet SGBV durant les 2 ans et 3 mois de sa mise en œuvre. La mise en place du projet en 2017 a contribué incontestablement à la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre et à l'autonomisation des victimes survivantes dans un pays post-conflit où les cas des viols sont fréquents. Afin de d'atteindre les résultats intermédiaires, le projet a déroulé de deux (2) objectifs spécifiques et plus d'une soixantaine (60) d'activités. Les données collectées permettent d'affirmer que la plupart des activités clefs ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Les principales forces du projet résident dans la pertinence de l'approche qui est bâtie sur un dispositif complémentaire de quatre (4) Ministères dont chacun joue sa partition. La vision globale et l'approche holistique développée par le projet ont été très bénéfiques pour le projet. Elles sont perceptibles également à travers des initiatives innovantes telles que la désignation des points focaux genre dans les Ministères et les commissariats de police/gendarmerie, la mise en commun des services des principaux bénéficiaires en seul endroit (UMIRR) et l'appui aux femmes et filles victimes de violences assortie d'une série d'activités de renforcement de capacités et de formation orientée vers un métier. Le cadre de coordination gouvernementale pour les questions de VBG mis en place est l'une des forces du projet qui a permis d'échanger régulièrement entre les différentes parties prenantes.

Les actions de sensibilisation et communication dans les zones cibles du projet sur les violences sexuelles et les violences basées sur le genre ont permis d'enclencher une prise de conscience de la gravité et de l'ampleur des VBG. Les changements induits portent sur l'augmentation des cas de dénonciation enregistrés au niveau de l'UMIRR et une accentuation des effets d'alerte et de dissuasion sur les risques potentiels de violences sur les femmes et aux enfants.

Cependant, les faiblesses du projet portent sur : (i) le nombre élevé des activités du projet, le faible niveau de mobilisation des ressources, le nombre réduit du staff du projet, (iii) la lenteur dans le traitement des dossiers et la tenue des audiences dans le délai, (iv) insuffisance de moyens logistique pour les interventions de l'UMIRR et les matériels pour la prise en charge médicale, (iv) manque de moyen logistique pour mener les activités du projet dans les zones d'intervention du projet.

La mission estime que l'instauration d'une paix durable en République Centrafricaine n'est possible que si le système judiciaire réponde de manière rapide aux besoins de justice et réparation des victimes survivantes des VBG et VS liées au conflit.

Au terme de la mission d'évaluation et s'appuyant sur les progrès du projet et les insuffisances observées, les principales recommandations suivantes sont formulées en lien avec les principaux constats relevés. Elles sont consignées dans le tableau suivant :

Constats par domaine	Recommandations
Conception du projet	
- Un nombre assez élevé des activités du projet dans le Prodoc, ce qui apporte la confusion entre les activités principales et secondaires.	- Pour la suite du projet et/ou des projets futurs, identifier seulement les activités principales dans le Prodoc et consigner les sous-activités ou secondaires dans les PTA
Mise en œuvre du projet	
-Insuffisance du staff du projet et manque de moyen logistique	- Renforcer l'équipe de gestion du projet par un responsable de suivi-évaluation et d'un expert genre pour permettre une meilleure efficacité et efficience - Doter le projet d'un véhicule pour le suivi des activités sur le terrain. Etant donné le projet couvre la ville de Bangui et ses environs ainsi que 6 chefs lieux des préfectures.
- Insuffisance des OPJ et manque de matériel roulant pour les interventions (UMIRR)	- Renforcer les capacités de l'UMIRR en matériel roulant pour une meilleure efficacité dans les interventions - Recruter/Augmenter l'effectif des OPJ au sein de l'UMIRR - Veiller à la prise en charge du personnel de l'UMIRR détaché à l'UMIRR
- Faible niveau de mobilisation des ressources	- Développer une stratégie de mobilisation de ressources en vue d'inciter les bailleurs à contribuer effectivement à la mise en œuvre du projet ; - l'Etat doit jouer le rôle de leadership en consacrant davantage des ressources nationales pour la continuité des actions
- Faible niveau de communication	- Intensifier les actions de communication pour faire connaître les progrès enregistrés aux partenaires nationaux et internationaux afin de susciter leur adhésion pour le financement des actions restantes.
- Difficultés de sélection des victimes bénéficiaires des AGR	- Définir les critères de sélection des bénéficiaires, le choix des activités, le profilage des victimes, les outils de suivi et les stratégies de pérennisation des activités AGR
- Faible capacité de service de santé et psychosocial de l'UMIRR	- Doter les services de santé et psychosocial de l'UMIRR en équipement (kits pour la consultation des victimes et ambulance)) afin de rendre efficace ce service.
- Faible capacité des acteurs de la lutte contre les VBG et les VS	- Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs du projet c'est-à-dire le personnel de la chaîne pénale, les OPJ, les ONG de la société civile, les leaders communautaires etc. dans toutes les zones d'intervention du projet - Intensifier les actions de sensibilisation dans les autres villes cibles du projet pour un changement de comportements de la population et d'encourager les victimes à recourir au centre de référence pour une prise en charge holistique.
- Non respect du plan de l'évaluation à mi-parcours du projet	- Respecter le délai prescrit pour les évaluations dans le plan de l'évaluation du document du projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'action de la mise en œuvre des recommandations

PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS					
RECOMMANDATIONS	ACTIONS	PERIODE DE REALISATION de chacune des actions		RESULTATS ATTENDUS DE chacune des actions	RESPONSABILITES
Identifier les activités principales dans le Prodoc et consigner les sous-activités ou secondaires dans les PTA (pour la suite du projet et/ou des projets futurs)					
Doter le projet d'un véhicule pour le suivi des activités sur le terrain. Etant donné le projet couvre la ville de Bangui et ses environs ainsi que 6 chefs lieux des préfectures.	Faire le plaidoyer au près du PNUD en vue de mettre à la disposition du projet un véhicule 4x4 pour faciliter le suivi et la supervision des activités du projet sur le terrain	01/01/2020	15/09/2020	Le projet dispose d'un véhicule pour faciliter la mise en œuvre des activités sur le terrain	Projet SGBV/PNUD ou autres Bailleurs
Renforcer les capacités de l'UMIRR en matériel roulant pour une meilleure efficacité dans les interventions	Acquérir un véhicule 4x4 pour les interventions de l'UMIRR	01/01/2020	15/09/2020	Les capacités de l'UMIRR sont renforcées en véhicule 4x4 pour une meilleure efficacité dans les interventions	Projet SGBV/PNUD ou autres Bailleurs
Recruter/Augmenter l'effectif des OPJ au sein de l'UMIRR	Augmenter l'effectif des OPJ au sein de l'UMIRR	01/01/2020	15/09/2020		Gouvernement
Veiller à la prise en charge du personnel de l'UMIRR détaché à l'UMIRR	Appliquer les dispositions des arrêtés et décrets relatifs aux indemnités du personnel de l'UMIRR	01/01/2020	15/09/2020	Le personnel détaché à l'UMIRR est pris en charge	Gouvernement
Développer une stratégie de mobilisation de ressources en vue d'inciter les bailleurs à contribuer effectivement à la mise en œuvre du projet	Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources tout en ciblant les potentiels PTF pouvant contribuer au financement des activités du projet	01/01/2020	15/09/2020	Le projet dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources	Projet SGBV
	Appuyer le plaidoyer en vue d'une éventuelle réparation communautaire (construction d'un mémorial en hommage aux victimes décédées ; infrastructures de base : écoles, postes de santé, lieux de culte, aires de jeux, bibliothèques, maisons des jeunes filles) dans l'optique de minimiser les discriminations et frustrations à l'égard des autres composantes de la société		01/01/2020	15/09/2020	Les réparations communautaires sont réalisées

l'Etat doit jouer le rôle de leadership en consacrant davantage des ressources nationales pour la continuité des actions	Traduire dans les faits la loi des finances 2020 consacrant une ligne budgétaire à l'UMIRR	01/01/2020	15/09/2020	Disponibilité des ressources de l'Etat pour la continuité des actions du projet est effective	Gouvernement
Intensifier les actions de communication pour faire connaître les progrès enregistrés aux partenaires nationaux et internationaux afin de susciter leur adhésion pour le financement des actions restantes	Intensifier les actions de communications à l'endroit des PTF	01/01/2020	15/09/2020		Projet SGBV
Définir les critères de sélection des bénéficiaires, le choix des activités, le profilage des victimes, les outils de suivi et les stratégies de pérennisation des activités AGR	Réaliser le profilage des bénéficiaires et apporter un appui financier et technique aux activités génératrices de revenus	01/01/2020	15/09/2020		Projet SGBV
	Identifier et appuyer les capacités des groupements et structures (en particulier celle des femmes) dans l'identification des activités et filières porteuses, l'élaboration des plans d'affaire et la gestion des activités coopératives, la comptabilité simplifiée, la bonne gouvernance, l'entreprenariat et le leadership.	01/01/2020	15/09/2020		Projet SGBV
Doter les services de santé et psychosocial de l'UMIRR en équipement (kits pour la consultation des victimes et ambulance)) afin de rendre efficace ce service.	Fournir les kits pour la consultation des victimes et ambulance au service de santé psychosocial de l'UMIRR	01/01/2020	15/09/2020	Les services de santé de l'UMIRR dispose des kits et ambulance pour faciliter le travail	Gouvernement
Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs du projet c'est-à-dire le personnel de la chaîne pénale, les OPJ, les ONG de la société civile, les leaders communautaires etc. dans toutes les zones d'intervention du projet	Organiser les formations à l'endroit des acteurs du projet dans toutes les zones du projet	01/01/2020	15/09/2020	Les capacités des acteurs du projet sont renforcées	Projet SGBV
Intensifier les actions de sensibilisation dans les autres villes cibles du projet pour un changement de comportements de la population et d'encourager les victimes à recourir au centre de référence pour une prise en charge holistique.	Poursuivre et intensifier les actions de sensibilisation dans les autres villes cibles du projet	01/01/2020	15/09/2020		Projet SGBV
Respecter le délai prescrit pour les évaluations dans le plan de l'évaluation du document du projet.			15/09/2020	l'évaluation finale est réalisée dans le délai prescrit	Projet SGBV

Annexe 2 : Termes de référence de l'évaluation

Evaluation à mi-parcours du projet « Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine ».

Termes de référence de l'évaluation

1. Historique et Contexte

La République Centrafricaine (RCA) est marquée depuis son indépendance par une succession des crises politico-militaires qui ont progressivement détruit le tissu socio-politique du pays. Depuis décembre 2013, la RCA traverse un conflit violent et ses institutions connaissent une crise profonde. Plus de 600.000 personnes ont été déplacées et toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH). Ces violations et abus incluant le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre. Le pays est encore dans une situation d'instabilité et presque toutes les zones habitées en dehors de Bangui sont toujours sous le contrôle des groupes armés.

On compte en RCA un grand nombre des violences commises contre les femmes et les enfants. Les données disponibles en rapport avec les violences basées sur le genre (GBVIMS) montrent la recrudescence de ce phénomène. Plus 40 000 cas ont été enregistrés entre 2014 et 2018 dont plus ou moins 30% des cas de violences sexuelles dont les violences sexuelles liées au conflit.

Il convient aussi de noter cependant que le nombre des dossiers de violences sexuelles dans le circuit judiciaire demeure faible. Très peu de plaintes sont déposées auprès des services compétents (police-gendarmerie ou directement au Parquet), malgré le nombre très élevé de victimes rapportées dans les structures médicales. Aussi, un nombre élevé des cas ont été transmis aux Parquets de Bangui et Bimbo par l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR), mais dont le traitement est très lent devant les chambres d'instruction. Plus ou moins 26 cas ont été jugés entre 2016 et 2018, lors des sessions criminelles organisées.

Compte tenu des défis sociaux, politiques et économiques auxquels la RCA est actuellement confrontée, la mise en place d'une réponse multisectorielle adéquate aux violences sexuelles et basées sur le genre en RCA s'avérait nécessaire.

Le projet « Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine » a donc été mis en place avec pour objectif de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.

Les efforts se concentrent sur deux axes : (i) le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre et (ii) le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre avec un appui à l'UMIRR et à l'assistance judiciaire gratuite.

Les résultats attendus des interventions de ce projet sont liés directement à la **Stratégie nationale du Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA)**, notamment les

pilliers tendant à soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité, le renouvellement du contrat social avec la population ainsi qu'à assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le projet est également basé sur les axes stratégiques **de l'UNDAF+ 2018-2021** dont l'appui va en priorité aux efforts du Gouvernement visant à éliminer et réduire le risque de retour à la violence (en particulier éliminer la menace posée par les groupes armés), commencer à s'attaquer aux causes profondes des cycles répétitifs de violence, et établir les fondations (mettre en place les institutions et capacités) de la sécurité humaine, d'une paix durable et du développement économique.

Il s'appuie également sur les axes du **CPD du PNUD** qui vise la contribution à l'atteinte de ces objectifs en République Centrafricaine. Ceci sur les piliers gouvernance, consolidation de la paix et état de droit ainsi que relèvement économique inclusif et développement durable qui visent notamment à fournir un appui pour rétablir et rendre fonctionnels les services de justice et de sécurité et à accroître l'accès à des emplois durables et à des opportunités d'amélioration des moyens de subsistance pour les populations vulnérables notamment aux réfugiés de retour, aux personnes déplacées internes, aux ex-combattant(e)s, aux femmes et aux jeunes.

Ce projet favorise également l'avancement du mandat du Représentant Spéciale du Secrétaire Générale et de **l'agenda des Nations Unies sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits**. Il permet à la République Centrafricaine de se conformer aux instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale.

La mise en œuvre du projet a démarré en septembre 2017. Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariats, il est prévu une évaluation externe à mi-parcours du projet à des fins de redevabilité et d'apprentissage. C'est à ce titre que le PNUD recrute un consultant national qui travaillera sous la supervision du Représentant Résident du PNUD, représenté par le responsable de l'Unité Suivi et Evaluation du programme, pour conduire ladite évaluation pour une durée de 15 (quinze) jours calendaires.

2. Objet et portée de la mission d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation de projet inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle couvrira la période de la vie du projet allant du 15 septembre 2017 (date de signature du document de projet) au 31 mars 2019.

En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau et de l'organisation.

L'évaluation impliquera toutes les parties prenantes du projet (PNUD, MINUSCA (UNPOL et Section Protection de la Femme, etc.). Même si le projet a réalisé certaines activités à l'intérieur du pays, le travail du consultant se limitera à la zone de Bangui.

L'évaluation permettra entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les impacts (ou signes précoces d'impacts) et la durabilité des résultats du projet ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet.

3. Questions relatives à l'évaluation

De manière spécifique, cette évaluation de projet doit répondre aux questions suivantes, sans se limiter à ces dernières :

i) Pertinence

- Les résultats et les produits du projet, leurs indicateurs et leurs cibles sont-ils pertinents et appropriés à la situation de développement dans le Pays ?
- Le projet est-il aligné au mandat Système de Nations Unies en général et du PNUD en particulier dans le contexte de la République Centrafricaine ?
- Les produits développés par le PNUD et ses partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?
- Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ?
- La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?
- Les activités développées ont-elles pu répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?

ii) Efficacité

- Quel est le niveau actuel de réalisation des produits du projet ?
- Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes à l'intervention du PNUD, qui ont affecté la mise en œuvre du projet ? Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?
- Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PNUD, des donateurs et du gouvernement sont-elles anticipées et mobilisées dans les délais appropriés et suffisantes ?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par ces partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâche ?
- Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

iii) Efficience

- Etait-il possible d'obtenir les résultats actuels du projet avec moins de ressources ?
- Les différentes ressources (ressources humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont-elles été utilisées de manière appropriée pour atteindre les résultats attendus ?
- La stratégie de partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace ? Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?

iv) Durabilité

- Dans quelle mesure les questions de durabilité ont-elles été intégrées dans le cadre de la conception du projet ?

- Les capacités humaines et les systèmes de gestion renforcés, ainsi que les innovations apportées vont-elles profiter dans le futur à la partie nationale ?
 - Quel est le niveau d'appropriation du projet par la partie nationale ?
 - Quelle garantie existe pour la pérennisation des acquis du projet et des applications au développement socio-économique de la République Centrafricaine ?
 - Quels pourraient être les obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
 - Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?
- v) Impact
- Quel impact le projet a-t-il fait ou pourrait faire (signes précoces d'impact) dans la vie des bénéficiaires ?
 - Quels sont ou pourraient être les effets positifs ou négatifs, attendus ou non attendus, à court, moyen et long terme sur les individus, les communautés et les institutions de la République centrafricaine ?
- vi) Prise en compte des dimensions transversales
- Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
 - Dans quelles mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?
 - Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
- vii) Recommandations
- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

4. Méthodologie

Il s'agit d'une évaluation participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée reste flexible et donc susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre l'équipe du Projet du PNUD et de ses partenaires de mise en œuvre, le Gouvernement (à travers le Ministère de la Promotion de la Femme et le Ministère de l'intérieur et sécurité) et les parties prenantes concernées, particulièrement les instances judiciaires et les organisations de la société civile. Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l'Évaluation axés sur les Résultats du Développement.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- i) Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet SGBV (Documents de projet, PTA, textes législatifs et réglementaires, budgets, comptes-rendus de réunions, décisions et instructions écrites, rapports de suivi, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d'autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, etc.).
- ii) Une indication précise des données complémentaires à collecter : Il s'agit à cette étape, en tenant compte du résultat de la phase précédente, d'exprimer les données/informations à collecter et auprès de quelles sources pour répondre aux questions relatives à l'évaluation et les outils qui seront utilisés. Avant de passer à la phase suivante, les résultats des étapes (i) et

- (ii) serviront à préparer le rapport d'évaluation initial qui fera l'objet de validation par un groupe de pilotage de l'évaluation qui sera mis en place.
- iii) Des consultations/entretiens avec les parties prenantes qui vont entre-autres ciblé : les équipes du programme et du projet, les autorités gouvernementales et judiciaires, les partenaires de mise en œuvre, les ONG partenaires, les associations de victimes et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit dans la mise en œuvre du projet SGBV.

Une réunion de démarrage sera organisée avec les membres du un groupe de pilotage de l'évaluation afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation.

5. Produits de l'évaluation

En plus du rapport initial d'évaluation, le produit clé attendu de cette évaluation de projet est un rapport analytique, complet et détaillé qui comprend sans toutefois se limiter aux parties suivantes :

- Résumé sommaire ;
- Introduction ;
- Description de l'intervention ;
- Approche et méthodes d'évaluation ;
- Collecte et analyse des données ;
- Observations et conclusions ;
- Recommandations ;
- Enseignements tirés ;
- Annexes du rapport.

Il ne s'agit pas d'un format prescrit mais d'un schéma type qui présente simplement une façon d'organiser les informations.

Le rapport final d'évaluation doit être précédé par un projet de rapport d'évaluation que le PNUD et toutes les parties prenantes dans l'évaluation vont réviser afin d'assurer que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis. Il sera joint à la version finale du document une proposition de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

Les principaux critères de qualité pour chaque livrable figure dans le tableau ci-dessous.

Livrables	Principaux critères de qualité
Un rapport initial d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les différentes parties du document ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Contenu : <ul style="list-style-type: none"> ○ TDRs bien appréhendés par le prestataire ; ○ Méthodologie, outils, méthode de collecte proposés permettant de répondre aux questions d'évaluation; ○ Programme de travail détaillé couvrant la période d'évaluation et les zones d'intervention du programme ; ○ Répartition des responsabilités. ○ Matrice d'évaluation
Rapport provisoire de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité du canevas ; • Représentativité et couverture de l'échantillon ; • Conformité des données collectées aux réalités du pays ;

Livrables	Principaux critères de qualité
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectivité des critères d'évaluation ; • Pertinence de l'analyse ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Respect du calendrier.
Rapport final d'évaluation à mi-parcours et proposition de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.	<ul style="list-style-type: none"> • Validation par les parties prenantes ; • Prises en compte des observations pertinentes de l'atelier de validation.

6. Profil du consultant

La Mission sera conduite par un consultant national n'ayant jamais travaillé avec le projet SGBV.

Il doit avoir le profil suivant :

- Education :
 - ✓ Master en droit, en administration ou toute discipline des sciences Sociales.
- Expérience :
 - ✓ Au moins 5 ans d'expérience dans des domaines de la justice, de préférence reliés aux droits de l'homme,
 - ✓ Expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes ;
 - ✓ Avoir un minimum de 2 de missions d'évaluation similaires conduites au niveau national.
 - ✓ Démontrer une connaissance approfondie de l'évolution du processus judiciaire en République centrafricaine ;
- Langues requises :
 - ✓ Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise ;
 - ✓ Communication orale et écrite en langues locales serait considérée comme un atout.

7. Offre technique et financière

7.1 L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer le consultant sur la base de grille d'évaluation dans le paragraphe 10. **A noter que la méthodologie proposée par le candidat retenu est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du groupe de pilotage de l'évaluation.**

7.2 L'offre financière

- Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et per diem;
- Le projet prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 30 jours calendaires.

L'offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

1. Technique :

- (i) Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR
- (ii) **Formulaire P11** + CV - **expériences similaires et trois références** – contact mail et téléphone –
- (iii) Lettre de motivation

2. Offre financière *

Offre financière détaillée et complète pour **30 jours calendaires**+ **Détails des autres frais**

* Marché à prix unitaire

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué au consultant individuel ayant présenté l'offre évaluée comme étant :

a) Conforme, et

b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection :

* Poids des critères techniques : 70%

* Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées éligibles pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disant (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale = $0,7XNt + 0,3XNf$. L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

8. Ethique d'évaluation

Le PNUD détient le droit d'auteur du rapport d'évaluation. L'évaluation sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Les évaluateurs doivent veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations.

9. Modalités d'exécution

Le responsable de cette évaluation est la Représentante Résidente ou son représentant. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards de l'organisation, sans compromettre l'indépendance de l'équipe d'évaluation. Un groupe de pilotage de l'évaluation sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission. Ce groupe sera appuyé au besoin par le Groupe de surveillance constitué des équipes du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.

Pour faciliter le processus d'évaluation, l'équipe de projet va aider à connecter l'équipe d'évaluation avec le personnel du PNUD, le Comité de Pilotage du projet et les principales parties prenantes.

Pendant l'évaluation, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par l'équipe d'évaluation et fournira les moyens logistiques nécessaires.

10. Critères de sélection

Le consultant sera invité à soumettre son offre technique et financière. L'évaluation des dossiers se fera sur la base de :

Critères (pour les deux consultants)	Scores maximum (points)
1. La compréhension des TDR	10
2. Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés avec les termes de référence	
<p>☐ Approche méthodologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de la mission (sur 5 points) - Clarté (sur 5 points) - Cohérence de l'approche (sur 30 points) <p>• Plan de travail conforme à la méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exhaustivité (sur 7 points) - Clarté (sur 2 points) - Cohérence (sur 6 points) 	<p>40</p> <p>10</p>
3. Qualifications et compétences	
<p>☐ Qualifications et expériences générales</p> <p>✓ . <i>Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences Sociales ou toute autre discipline pertinente</i> ou une Maitrise dans le même domaine avec une expérience pertinente;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maitrise :7 points ;</i> - <i>Masters :8 points ;</i> - <i>Doctorat :10 points</i> <p>☐ Expériences pertinentes pour la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 mission similaire 10 points • De 2 à 3 missions similaires 25 point • Plus de 3 missions similaires 30 points 	<p>10</p> <p>30</p>
Total des points pour l'offre technique	100
Le score minimum exigé pour se qualifier est	70
Score financier 30%	30

11. Calendrier de l'évaluation

La consultation se déroulera du **15/07/2018** au **15/08/2018**, soit sur une période de 30 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

N°	Principales activités	Durée en jours calendaires
1	Faire la revue documentaire	2

2	Rencontrer les parties prenantes (clarification des attentes)	5
3	Rédiger et valider le rapport initial	3
4	Collecter les données/informations sur le terrain	10
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	5
6	Tenir la réunion de validation	1
7	Finalisation du rapport final d'évaluation	2
8	Proposition de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations	2
	Total	30

12. Modalité de paiements

Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit :

Délivrables	Délai (cumulé)	%	Validation
Validation du rapport initial	10 ^{ème} jour		Le groupe de pilotage de l'évaluation
1 ^{ère} Tranche : Remise du rapport provisoire	20 ^{ème} jour	50%	Le Spécialiste en S&E
2 ^{ème} Tranche : Remise du rapport final validé +proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations	30 ^{ème} jour	50%	Le groupe de pilotage de l'évaluation
TOTAL		100%	

Annexe 3 : Matrice d'évaluation et questions clés

Critères-sous critères d'évaluation	Questions clefs	Sous-questions spécifiques	Source de données	Outils/méthodes de collecte des données	Indicateurs/Normes de réussite	Méthodes d'analyse des données
Pertinence	Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans i) les priorités nationales en matière de développement de la RCA, ii) les produits et effets des programmes de pays des quatre agences, iii) les ODD et iv) les Plans stratégiques des quatre agences ?	Le projet est-il aligné avec les priorités stratégiques nationales (RCPCA), les objectifs du programme ainsi que les priorités programmatiques du PNUD, les ODD et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ?	Rapports de projet	Analyse des rapports et documents existants	Perceptions des Nations Unies, des partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes centrafricaines sur la pertinence du projet	Analyse de contenu et de thématique
					Alignement entre les objectifs et les activités du projet et les priorités nationales	
			Documents de Programme de pays (CPD)	Discussions de groupe avec les bénéficiaires	Alignement entre les objectifs du projet et les priorités stratégiques programmatiques du SNU	
			RCPCA 2017-2021	Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes		

	<p>Le projet a-t-il été développé sur la base d'une identification claire des besoins et priorités des parties prenantes ?</p> <p>Les groupes cibles ont-ils été inclus tout au long de la mise en œuvre du projet afin garantir sa pertinence ?</p>	Rapport RCA sur les ODD			
Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?	<p>Les mécanismes de gestion du projet ont-ils permis d'appuyer la prise de décisions stratégiques, la confirmation ou l'ajustement de la Théorie du changement ?</p> <p>Les mécanismes de suivi permettent-ils tirer les leçons apprises et de soutenir un apprentissage continu ?</p>	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF+ 2018-2021)			
Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en RCA ?		Rapport de projet	Analyse des rapports et documents existants		Analyse descriptive des rapports

Les mécanismes de gestion du projet ont-ils permis d'appuyer la prise de décisions stratégiques, la confirmation ou l'ajustement de la Théorie du changement ?	La théorie du changement développée par le projet est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?	Rapport de projet	Analyse des rapports et documents existants		
Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?	La conception du projet a-t-elle pris en compte l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'approche des droits humains ?	Document du projet Rapport du projet	Analyse des rapports et documents existants	Marqueur genre	
Les produits développés par les quatre agences et leurs partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?		Document du projet Rapport du projet	Analyse des rapports et documents existants		
Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?		Document du projet	Analyse des rapports et documents existants		Analyse des indicateurs relatifs aux produits

	<p>Les objectifs et les produits du projet définis dans projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?</p> <p>Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?</p>		<p>Rapport du projet</p> <p>Rapport de revue</p>			
Efficacité	<p>Quel est le niveau actuel de réalisation du produit et les effets du projet ?</p>	<p>Dans quelle mesure les produits escomptés furent-ils atteints, ou quelle est l'étendue des progrès réalisés pour atteindre ces effets ?</p> <p>Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes qui ont affecté la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?</p>	<p>Rapports de suivi</p> <p>Document de projet et matrice de résultat</p> <p>Rapport de revue, Rapports d'activités</p> <p>Documents de Programme de pays (CPD)</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe</p> <p>Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes</p>	Niveau d'atteinte des résultats	<p>Analyse des indicateurs des produits</p> <p>Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet</p>

			Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)			
			Examens des opérations réalisées			
			Documents externes collectés par l'équipe			
	Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?		Rapports de suivi	Analyse des rapports et documents existants		
	Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?		Document de projet et matrice de résultat	Discussions de groupe		
			Rapport de revue,	Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes		
	Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ?	Quels ont été les facteurs limitant et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?	Rapports d'activités			
Efficienc	Dans quelle mesure les ressources humaines, matérielles et financières ont-elles été utilisées de manière	Quels ont été les moyens financiers, humains et matériels utilisés?	Rapports de suivi	Analyse des rapports et documents existants	Niveau de mobilisation des ressources	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du
			Rapports d'activités			

	économique ?	<p>Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?</p> <p>Quel est le degré d'adéquation entre le taux d'exécution financière et le taux d'exécution technique ?</p>	Rapport financier	<p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p> <p>Entretiens semi-structurés</p>		projet
	Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?	La structure du projet est-elle efficace et efficiente ?				
	<p>Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?</p> <p>Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?</p>		<p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport financier</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p>	pourcentage d'exécution financière	

	<p>Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?</p> <p>Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?</p>			Entretiens semi-structurés		
Durabilité/pérennisation	<p>Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?</p>	<p>Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?</p>	<p>Document du projet</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>Analyse des rapports et documents existants</p> <p>Discussions de groupe avec les bénéficiaires</p>	<p>Mécanismes de pérennisation existants ou créés</p>	<p>Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet</p>

		Est-ce que les effets bénéfiques du projet vont-ils persister à la fin des financements?				
	Dans quelle mesure le projet appuie-t-il l'appropriation nationale et assure le soutien des parties prenantes dans la pérennisation des acquis du projet ?	Est-ce que les activités de formation, d'information et de sensibilisation ont été importantes?		Entretiens semi-structurés	Degré d'appropriation des acteurs nationaux	
	Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?	Est-ce les bénéficiaires du projet ont participé à la mise en œuvre des activités? Est-ce que les bénéficiaires se sont approprié des outils mis au point par le projet?				
Questions transversales	Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en œuvre du projet ?	Dans quelle mesure les parties prenantes au projet ont-elles intégré la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure les droits fondamentaux et le respect de l'environnement étaient-ils prises en compte	Rapports semestriel et annuels d'activités du projet Rapport de revue du projet	Discussions de groupe avec les bénéficiaires	Nombre des femmes et hommes interviewés	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet

	<p>Dans quelles mesure le projet a –t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?</p>	<p>Les capacités nationales ou locales ont –elles été renforcées ?</p>	<p>Document du projet</p>			
	<p>Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?</p>	<p>Le plan de communication était-il élaboré et bien exécuté?</p>				

Annexe 4 : Modalités de calcul des critères d'évaluation

Les formules ci-après sont proposées pour le calcul des performances dans l'évaluation.

La **Pertinence** : La notation correspond aux appréciations suivantes : **Pertinent (P)** à **Pas Pertinent (PP)**.

Tableau 1 : Appréciation et les notes attribuées

	Pas Pertinent	Pertinent
Notation	0-10	10-25
Appréciation	-PP+	-P+
Note attribuée		

Le coefficient de pertinence se décompose en 4 facteurs d'appréciation (A, B, C, D) et s'obtient de la manière comme suit :

Facteur « A » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les priorités nationales (RCPCA 2017-2021), les besoins et attentes des populations (hommes, femmes) et ODD.

Facteur « B » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les objectifs et effets de l'UNDAF+ 2018-2021, plan stratégique du PNUD 2018-2021 et du CPD.

Facteur « C » : Validité de la théorie du changement

Facteur « D » : degré de la prise en compte des thèmes transversaux

Facteur « E » : Adaptation aux évolutions politiques etc.

NB : Ces facteurs de pertinence retenus ont un lien direct avec les questions et les sous-questions de la matrice de l'évaluation précisé un peu plus haut.

Notation des facteurs :

Facteurs d'appréciation de la pertinence	Notation (1-5)
Facteur « A »	5
Facteur « B »	5
Facteur « C »	5
Facteur « D »	5
Facteur « E »	5
Total	25

Chaque facteur est noté de **1** à **5**, ce qui donne un total de **25 points**. Le coefficient de pertinence est obtenu en vérifiant les facteurs cités ci-dessus dans le document du projet et d'autres documents utiles pour l'analyse. Si la somme des notes attribuées est comprise entre **10** à **25**, l'appréciation donnée est **Pertinent (P)**. Si, elle est comprise entre **0** -**10**, l'appréciation **Pas Pertinent (PP)**.

L'Efficacité : Pour le calcul de ce critère, le consultant fera recours au « Coefficient d'Efficacité » (CE). Il se décompose en 9 facteurs (A, B, C, D, E, F et G) d'appréciation du niveau d'efficacité.

Facteur « A » : Niveau actuel de réalisation des produits du projet

Facteur « B » : Niveau d'atteinte des objectifs du projet

Facteur « C » : Identification des facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes à l'intervention du PNUD ayant affecté la mise en œuvre du projet

Facteur « D » : Degré de rattachement des indicateurs de suivi évaluation des produits à l'effet escompté (les indicateurs sont –ils appropriés).

Facteur « E » : Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par ces partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces.

Facteur « F » : Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâches ?

Facteur « G » : Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

NB : Ces facteurs d'efficacité retenus ont un lien direct avec les questions et les sous-questions du critère d'efficacité contenu dans la matrice de l'évaluation.

Tableau 2 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Echelle de valeur				
Note	0 - 15	15 - 25	25 - 30	30- 35
Appréciation	-MI+	-MS+	-S+	-TS+
Note attribuée				

Notation des facteurs :

Facteurs d'appréciation de l'efficacité	Notation (1-5)
Facteur « A »	5
Facteur « B »	5
Facteur « C »	5
Facteur « D »	5
Facteur « E »	5
Facteur « F »	5
Facteur « G »	5
Total	35

Appréciation d'efficacité :

- Si la note attribuée est comprise entre **0-15**, l'appréciation est **Moyennement insatisfaisante (MI)** c'est-à-dire que le projet comporte d'importantes lacunes ;

- Si la note attribuée est comprise entre **15-25**, l'appréciation est **Moyennement satisfaisante (MS)**, des lacunes modérées ont été décelées ;-

- Si la note attribuée est comprise entre **25-30**, l'appréciation est **Satisfaisante (S)** c'est-à-dire que les lacunes mineures seulement ont été décelées ;

- Si la note est comprise entre **30-35**, l'appréciation est **Très satisfaisante (TS)** ; le projet ne comporte aucune lacune quant à la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience.

En conclusion, une synthèse est faite pour dégager l'appréciation générale.

L'Effizienz : Pour apprécier l'effizienz, le « Coefficient d'Effizienz » (CEF) sera utilisé. Il se décompose en 6 facteurs, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Facteur « A » : Niveau d'exécution du budget par rapport aux ressources du projet

Facteur « B » : Niveau d'affectation des ressources financières pour obtenir des résultats

Facteur « C » : degré d'effizienz par rapport à l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières

Facteur « D » : degré d'effizienz par rapport aux mécanismes de suivi-évaluation

Facteur « E » : Degré d'effizienz de la stratégie de partenariat

NB : Ces facteurs d'effizienz retenus ont un lien direct avec les questions et les sous-questions de critère d'effizienz contenu dans la matrice de l'évaluation.

Tableau 3 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Echelle de valeur				
Note	0 - 10	10 - 15	15 - 20	20- 25
Appréciation	-MI+	-MS+	-S+	-TS+
Note attribuée				

Notation des facteurs :

Facteurs d'appréciation de l'effizienz	Notation (1-5)
Facteur « A »	5
Facteur « B »	5
Facteur « C »	5
Facteur « D »	5
Facteur « E »	5
Total	25

Appréciation d'effizienz :

- Si la note attribuée est comprise entre **0-10**, l'appréciation est **Moyennement insatisfaisante (MI)**
- Si la note attribuée est comprise entre **10-15**, l'appréciation est **Moyennement satisfaisante (MS)**,
- Si la note attribuée est comprise entre **15-20**, l'appréciation est **Satisfaisante (S)**
- Si la note est comprise entre **20-25**, l'appréciation est **Très satisfaisante (TS)**.

Une synthèse est faite pour dégager l'appréciation générale.

La durabilité : on utilise un coefficient de durabilité. Ce coefficient se décompose en huit (8) facteurs (A, B, C, D, E, F, G et H) et noté sur une échelle de **Probabilité à Moyennement improbable**.

Facteur « A » Durabilité liée aux risques financiers pouvant menacer la durabilité des bénéficiaires du projet,

Facteur « B » Durabilité liée à la disponibilité des ressources financières et économiques,

Facteur « C » Durabilité liée aux risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet

Facteur « D » Durabilité liée aux risques légaux, politiques et structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet

Facteur « E » Durabilité liée aux actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet

Facteur « F » Durabilité liée à la documentation des enseignements tirés du projet

Facteur « G » degré d'appropriation et d'utilisation par les bénéficiaires des capacités transférées

Facteur « H » degré des mécanismes mis en place ou créés par le partenaire d'exécution pour la pérennisation

Tableau 4 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement Improbable	Moyennement Probable	Probable
Echelle de valeur			
Note	0 - 20	20 - 30	30- 40
Appréciation	-MS+	-S+	-TS+
Note attribuée			

Notation des facteurs :

Facteurs d'appréciation de durabilité	Notation (1-5)
Facteur « A »	5
Facteur « B »	5
Facteur « C »	5
Facteur « D »	5
Facteur « E »	5
Facteur « F »	5
Facteur « G »	5
Facteur « H »	5
Total	40

- Si, la note affectée est comprise entre 20-40, l'appréciation est **Probable (P)**, risques négligeables à la durabilité.
- Si la note affectée est comprise entre 20-30, l'appréciation est **Moyennement probable (MP)**, risques modérés ;
- Si la note affectée est comprise entre 0-20, l'appréciation est **Moyennement improbable (MI)**, risques importants.

Thèmes transversaux (égalité des sexes, renforcement des capacités, droits humains, respect de l'environnement et communication): On utilise l'indicateur « Coefficient thèmes transversaux » CTT pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 5.

Les facteurs d'appréciation du niveau d'intégration d'égalité des sexes, droits humains, respect de l'environnement, de la communication et de la contribution du projet au renforcement des capacités nationales :

Facteur « A » : degré d'intégration de principe d'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet

Facteur « B » : degré de contribution du projet au renforcement des capacités au niveau local

Facteur « C » : degré d'intégration de la dimension communication dans la conception et la mise en œuvre du projet

Facteur « D » : degré d'intégration des droits humains dans la conception et la mise en œuvre du projet

Facteur « E » : degré d'intégration du respect de l'environnement dans la conception et la mise en œuvre du projet

Tableau 6 : Appréciation et notes attribuées

	Insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant
Echelle de valeur			
Note	0-10	10 - 20	20- 25
Appréciation	-I+	-MS+	-S+
Note attribuée			

Le coefficient CTT est obtenu en vérifiant les facteurs cités ci-dessus dans le document du projet, les rapports semestriels, les rapports de revue et d'exécution du projet.

Notation des facteurs :

Facteurs d'appréciation des thèmes transversaux	Notation (1-5)
Facteur « A »	5
Facteur « B »	5
Facteur « C »	5
Facteur « D »	5
Facteur « E »	5
Total	25

La notation des facteurs varie de 1 à 5.

Le Coefficient (CTT) est obtenu en faisant la somme de A, B, C, D et E.

- Si A+B+C +D+E est comprise en 21-25, l'appréciation est **satisfaisante** ;
- Si A+B+C+D+E est comprise entre 11-20, l'appréciation est **moyennement satisfaisante** ;
- Si A+B+C+D+C est comprise entre 0-10, l'appréciation est **insatisfaisante**.

Annexe 6 : Guides d'entretien semi-structuré

1. Guide d'entretien adressé aux responsables du projet/PNUD

Pertinence

1. Pensez-vous que la conception du projet a été participative impliquant la partie nationale etc. ?
2. Selon vous, le projet est-il bien aligné au mandat Système de Nations Unies en général et du PNUD en particulier dans le contexte de la République Centrafricaine ?
3. Selon vous, les besoins de la population cible ont été prises en comptes ? Comment ?
4. Est-ce que le projet est en parfaite harmonie avec les priorités nationales ?

Mise en œuvre et progrès du projet

1. Que pensez-vous de l'approche utilisée par le projet et les résultats obtenus?
2. Quelle a été votre implication dans la mise en œuvre du projet?
3. Quelles sont, selon vous, les contraintes/problématiques majeures de VBG/sexuelles dans le pays ?
4. Quelles ont été les bonnes pratiques/leçons apprises attribuables au projet ?

Pérennité/Durabilité

1. Pouvez-vous suggérer des améliorations à apporter ?
2. Comment estimez-vous la pérennité du projet ?
3. Que peut-on faire pour renforcer la pérennité ?

Partenariats et Coordination

1. Quels sont les autres initiatives dans la région en termes de promotion du genre, d'autonomisation des femmes, de garantie des droits de la femme et de la fille, de lutte contre les VBG et les violences sexuelles ?
2. Selon vous, avec quels autres partenaires, le projet a pu donner de réponse aux VBG et sexuelles dans le pays ?
3. le projet pourrait-il formaliser des partenariats afin de générer des synergies et assurer un **continuum** dans la réponse ?

Implication et appropriation

1. Comment estimez-vous les aspects liés à la réponse judiciaire et des autorités de police ?
2. Comment est-ce vous voyez le rôle du gouvernement et des autorités locales ?
3. Quelle est la valeur ajoutée du projet exécuté par le PNUD dans la lutte contre le VBG et les violences sexuelles ?

Communication

1. Est-ce que la population cible était- elle au courant du projet?
2. Comment voyez-vous la communication sein du projet ?
3. Est-ce que la sensibilisation et la communication sur la question des VBG et violences sexuelles ont été faites tout le long de la mise en œuvre du projet ?

2. [Guide d'entretien adressé aux principaux bénéficiaires/Ministères étatiques](#)

Existence, mise en œuvre et progrès du projet SGBV/PNUD

1. Connaissez-vous le Projet ?
2. Quel est votre avis sur l'exécution du projet SGBV/ son approche / ses résultats atteints ?
3. Quel a été votre rôle dans la mise en œuvre du projet et son suivi ?
4. Pouvez-vous donner des détails sur l'action de votre service/administration dans la lutte contre les VBG / les violences sexuelles ?
5. Quelles sont, selon vous, les contraintes majeures liées à la problématique des violences sexuelles et autres formes violences basées sur le genre (VBG) en RCA?
6. Quelles ont été les leçons apprises de la mise en œuvre du projet?

Pérennité/Durabilité

1. Selon vous, comment voyez-vous la pérennité du projet ?
2. Pouvez-vous nous suggérer des améliorations à apporter ?
3. Que peut-on faire pour renforcer la pérennité des résultats atteints ?

Partenariats et Coordination

1. Existente-t-il d'autres initiatives dans le pays en matière de VBG, de lutte contre les violences sexuelles, de promotion d'autonomisation socio-économique des survivantes des VBG ?
2. Y'a-t-il une bonne coordination des actions entre les partenaires de mise en œuvre et les structures étatiques bénéficiaires principaux du projet ?

Implication et l'appropriation

1. Comment avez-vous impliqué les hommes, et vos administrés dans la lutte contre les VBG et les violences sexuelles et la promotion de l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine ?
2. Les capacités nationales ont-elles été renforcées sur la question des VBG et les violences sexuelles ? si oui, comment ?

3. *Guide d'entretien adressé aux victimes des VBG survivantes/bénéficiaires du projet (prises en charge et non prises en charge), Discussion de groupe*

Information personnelle

1. Pourriez-vous nous donner des détails sur le type de violence que vous avez subie (par qui, quand, qui a vous aidé) ?
2. Quelle a été l'attitude des membres de la famille, celle des agents de l'Etat, des autres ?
3. Avez-vous des enfants? Combien ? Etes-vous mariée ?
4. Qui prend la charge de vos enfants ?
5. Qu'est-ce qui a changé dans votre vie depuis l'appui du projet SGVB ?

Mise en œuvre et progrès du projet

1. Comment avez-vous été identifiée comme bénéficiaire du projet ?
2. Connaissez-vous d'autres femmes /filles victimes de VBG/VS ? Est-ce qu'elles sont aussi identifiées par le projet ? Si non, pourquoi ?
3. Quelles étaient vos activités d'être identifié par le projet ?
4. Qu'est-ce que vous faites maintenant et quelles sont vos revenus ?
5. Etes-vous capable de subvenir à vos besoins fondamentaux d'une manière satisfaisante avec ce revenu ?

Pérennité

1. Que pourrions-nous faire pour assurer la pérennité des acquis du projet ?
2. De quel appui auriez-vous besoin après la fermeture du projet ?
3. Voudriez-vous participer dans une organisation coopérative ?
4. Quelles suggestions ou recommandations pouvez-vous faire à l'endroit des autorités politiques du pays et du partenaire (PNUD) ?

Partenariat avec d'autres organismes

1. Est-ce que vous avez besoin de protection juridique ? Si oui, sous quelle forme ?
2. Est-ce que vous avez besoin d'information sur le plan juridique ?
3. Croyez-vous, que vous auriez encore besoin d'appui après la fin du projet ?
4. Avez-vous des suggestions à faire ?

4. *Guide d'entretien adressé aux partenaires de mise en œuvre (AFJC)*

Existence, mise en œuvre et progrès du projet SGBV/PNUD

1. Connaissez-vous le Projet ?
2. Quel est votre avis sur l'exécution du projet SGBV/ son approche / ses résultats atteints ?
3. Quel a été le rôle de votre institution dans l'exécution du projet et le suivi ?
4. Pouvez-vous donner des détails sur l'action de votre structure dans la lutte contre les VBG / les violences sexuelles ?
5. Quel a été le nombre de victimes de VBG et violences sexuelles déclarées et prises en charge ?
6. Quelles sont les contraintes majeures liées à la problématique des violences sexuelles et autres formes violences basées sur le genre (VBG) en RCA?
7. Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?

Pérennité/Durabilité

1. Selon vous, comment voyez-vous la pérennité du projet ?
2. Pouvez-vous nous suggérer des améliorations à apporter ?
3. Que peut-on faire pour renforcer la pérennité des résultats obtenus ?

Partenariats et Coordination

3. Existent-ils d'autres initiatives dans le pays en matière de VBG, de lutte contre les violences sexuelles, de promotion d'autonomisation socio-économique des survivantes des VBG?
4. Y'a t-il une bonne coordination entre votre institution et l'équipe du projet/PNUD?

Implication

1. Comment avez-vous impliqué vos collaborateurs dans la lutte contre les VBG et les violences sexuelles et la promotion de l'autonomisation des survivantes dans le cadre dudit projet ?

5. *Guide d'entretien adressé aux autorités locales/chefs de quartiers et leaders des associations féminines et des jeunes*

Existence, mise en œuvre et progrès du projet SGBV/PNUD

1. Connaissez-vous le Projet ?
2. Pouvez-vous citer quelques réalisations du projet de la lutte contre les VBG / les violences sexuelles ?
3. Quelles ont été les leçons apprises de la mise en œuvre du projet?
4. Avez-vous de recommandations à faire pour la mise en œuvre du projet ?

Pérennité/Durabilité

1. Selon vous, comment voyez-vous la pérennité du projet ?
2. Pouvez-vous nous suggérer des améliorations à apporter ?
3. Que peut-on faire pour pérenniser les acquis du projet ?

Implication et l'appropriation

1. Comment avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du projet ?
2. Vos capacités ont –elles été renforcées sur la question des VBG et les violences sexuelles ? si oui, comment ?

6. *Guide d'entretien adressé aux bénéficiaires indirects (Policiers et Gendarmes)*

Existence, mise en œuvre et progrès du projet SGBV/PNUD

1. Connaissez-vous le Projet ?

2. Pouvez-vous citer quelques réalisations du projet de la lutte contre les VBG et les violences sexuelles ?
3. Quelles ont été les résultats tangibles que vous avez observés ?
4. Votre situation a-t-elle été améliorée ?

Pérennité/Durabilité

1. Selon vous, comment voyez-vous la pérennité du projet ?
2. Pouvez-vous nous suggérer des améliorations à apporter ?
3. Que peut-on faire pour pérenniser les acquis du projet ?

Implication et l'appropriation

1. Comment avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du projet ?
2. Vos capacités ont-elles été renforcées sur la question des VBG et les violences sexuelles ? si oui, quelles sont les thématiques suivies ?

Annexe 7 : Liste des documents consultés

A. Documents spécifiques au projet

1. Document de projet (Prodoc) ;
2. PTA 2017,2018, 2019 Projet SGBV ;
3. Rapports financiers 2017, 2018, 2019 ;
4. Rapport annuel 2017 SGBV ;
5. Rapport annuel 2018 SGBV ;
6. Rapport semestriel 2019 SGBV ;
7. Compte rendu de la réunion du comité technique des projets, 21 décembre 2018 ;
8. Compte rendu comité local d'examen (CLEP) de projet, 23 juin 2017 ;
9. Compte rendu de la réunion du comité technique des projets, 19 février 2018 ;
10. Compte rendu revue trimestrielle avec partenaires de mise en œuvre des projets, 22 juillet 2019 ;
11. Rapport annuel UNA-MPTF-TOE, mars 2017 ;
12. Compte rendu revue trimestrielle avec partenaires de mise en œuvre des projets, octobre 2019.
13. Analyse des décisions judiciaires en matière de violences Sexuelles et basées sur le genre dans le ressort de la Cour d'appel de Bangui et Bouar (Janvier 2017- décembre 2018) ;
14. Arrêté N° 013/PM/18 modifiant et complétant les dispositions de l'arrêté interministériel n°007 du 21 avril 2005 portant création du Comité National de Lutte contre les Pratiques Traditionnelles Néfastes à l'Égard de la Femme ;
15. Rapport de mission de 16 jours d'activisme à Sibut dans la préfecture de Kémo, 27 Novembre 2018 ;
16. Rapport de mission d'appui et de suivi des activités dans le cadre du projet lutte contre les VSBG dans la préfecture de la Nana Mambéré, du 16 au 21 avril 2018 ;
17. Rapport de mission lié à la relance des activités de la clinique juridique de Bossangoa et la sensibilisation de la communauté sur les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VSBG, du 06 au 11 mai 2019 ;

18. Rapport succinct sur le monitoring des dossiers VSBG dans le cadre des préparatifs des audiences criminelles de Bouar.

B. Documents généraux

19. PNUD, UNDAF+2018-2021/

20. PNUD, Programme-Pays pour la République Centrafricaine (CPD 2018-2021), Bangui ;

21. PNUD, Plan Stratégique 2018-2021 ;

22. RCA, Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA 2017-2021), Bangui ;

23. PNUD, Mission multidisciplinaire en appui au Bureau Pays du PNUD en République Centrafricaine, BPPS/RBA/CRU, Bangui, Mai, 2016 ;

24. PNUD, Guide d'Evaluation du PNUD, janvier 2019.

Annexe 8 : Liste des personnes rencontrées

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	ENTITES
BANGUI			
01	Alpha Amadou BAH	Spécialiste Suivi-Evaluation du Programme	PNUD
02	Christine Meta MPINDA	Chef de projet SGBV	PNUD
03	Marie Blandine SONGUELEMA	Experte Nationale /Genre & Justice SGBV	PNUD
04	Oscar NGUEREMI	Assistant Administratif et Financier SGBV	PNUD
05	Nadia Carine FORNEL POUTOU	Présidente Exécutive	AFJC
06	Laure MBONDJI	Chargée de projet	AFJC
07	Paul Amedé MOYENZO	Directeur UMIRR	UMIRR
08	Charlotte ISSA	Directrice Adjointe UMIRR	UMIRR
09	Yves MIAN	Chef de colocation	MINUSCA/UNPOL
10	Ben KABAGAME	Directeur Pays a.i	Association Barreau Américain
11	Madame Denise GONISSERE	Secrétaire médical /Représentant du Ministère de la Santé	UMIRR
12	Fidèle Meilleur BOY-GBIAWAN	Brigadier de police/Chef de bureau alerte et intervention Représentant du Ministère de la Sécurité Publique	UMIRR
13	Mr Léon Claude KPEKO	Adm Civil, Chef de service appui juridique et judiciaire (UMIRR)/Représentant du Ministère de la Justice	UMIRR
14	S/Lt Luc MBAINA	OPJ/ Chef de service des enquêtes et investigation de l'UMIRR/Représentant du Ministère de la Sécurité Publique et de Défense	UMIRR
15	Yvon serge BAKOA	Chef de bureau enquêtes et investigations	UMIRR

16	Abel N'GOULOUMANDA	Coordonnateur National de l'Institut Supérieur de Missiologie en Afrique	ISMA
17	Ulrich Martial SANDY	Gender, Recovery and Humanitarian Action Officer	ONU-FEMMES
18	Davy Destin COMA	Enquêteur	UMIRR
19	Jean de Dieu DAMBOUROU	Intervention	UMIRR
20	Grégoire AGOA	Enquêteur	UMIRR
21	Jacob KATTIN	Enquêteur	UMIRR
22	Saint-Joseph KANDONGROU	Enquêteur	UMIRR
23	Alexis Blaise NDOUBALO	Intervention	UMIRR
24	Macaire Marin TOUADOKA	Enquêteur	UMIRR
25	Jean Oddy PEGOT-DONDAVO	Enquêteur	UMIRR
26	Zita-Murielle MAHORO-NDOKO	Enquêteur	UMIRR
27	Flore ITANDE	Bénéficiaire AGR	AFJC
28	Micheline MAKAPOU	Bénéficiaire AGR	AFJC
29	Blandine GONENDJI	Bénéficiaire AGR	AFJC
30	Véronique YANZAPA	Bénéficiaire AGR	AFJC
31	Triphonie YETIZANPA	Bénéficiaire AGR	AFJC
32	Prudence BERKULA	Bénéficiaire AGR	AFJC
33	Chantal POUTOU	Bénéficiaire AGR	AFJC
34	Félicie NZOBA	Bénéficiaire AGR	AFJC
35	Odile KOYARA	Bénéficiaire AGR	AFJC
36	Françoise OZA	Bénéficiaire AGR	AFJC
37	Camara SALAMATOU	Bénéficiaire AGR	AFJC
38	Mathilde ZOTIMAKA	Bénéficiaire AGR	AFJC
39	Emma BANDJO	Bénéficiaire AGR	AFJC
40	Elvira NGBANAZOUA	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
41	Fatou NDIAYE	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
42	Pauline BELIMO	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
43	Sylvie TANGUET	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
44	Francine YAMODO	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
45	Solange NGOMBOT	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
46	Elega Manne DONGIA	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
47	Chancela Yambri NELENGO	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
48	Daniela BAZEDA	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
49	Belvia DEOLO	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
50	Divine NDAMA	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
51	Ornela YALASSINE	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
52	Immaculée ZIGARABA	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
53	Louise PAMBELA	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
54	Méline WENAENA	Bénéficiaire Formation professionnelle	AFJC
55	Aline ABISSOUA	Victime VBG/membre de la communauté	Veuve
BEGOUA			
01	Jean Emmanuel GAZANGUENZA	Maire de Bégoua	
02	Max Abel DOBERE	Chef de quartier Damala	
03	Mme BAGARA née KONOU Odette	Cheffe de quartier Bégoua Centre 1	